

ACTES DU COLLOQUE
« ÉTHIQUE DE LA
RECHERCHE : LES
ANGLES MORTS DE
L'ÉPTC2 »

Dans le cadre du 90e congrès de
l'ACFAS à l'Université de Montréal

8 au 12 mai 2023

LOUIS-PHILIPPE AUGER
MARC BIGRAS
EUGENE BOROKHOVSKI
ERIC DION
SABRINA DOYON
YANICK FARMER
GUILLAUME PARE
FREDERIC TREMBLAY

Préface par Michel Bergeron
Professeur associé, Département de médecine
sociale et préventive, Université de Montréal



| Table des matières

Résumé du colloque	1
Préface	3
La collecte de données avec une firme privée.....	12
L'examen éthique et scientifique du parti pris en recherche	17
Le recours aux incitations et l'évaluation des apprentissages dans le cadre de la recherche auprès des préadolescents et des adolescents	23
La recherche qualitative et l'EPTC 2 : affiner le regard et réfléchir au cadre éthique	28
Le suivi continu des projets après l'émission du certificat éthique : un déséquilibre à corriger	38
Pour en finir avec les comités d'éthique de la recherche : proposition d'une nouvelle approche pour l'évaluation éthique des projets de recherche.....	43

Résumé du colloque

L'*Énoncé de politique des trois conseils* (EPTC) est une politique commune des trois organismes de recherche fédéraux (CRSH, IRSC et CRSNG). Depuis 1998, ce document vise à promouvoir la conduite éthique de la recherche avec des êtres humains. Il s'inspire en partie de normes reconnues à l'échelle internationale et sert à guider autant les chercheurs eux-mêmes que les comités d'éthique chargés d'évaluer les projets de recherche impliquant des sujets humains. Au fil des ans, l'EPTC a été mis à jour plusieurs fois, afin de tenir compte de certaines spécificités de la recherche, notamment en sciences humaines et sociales ou en milieux autochtones. Pourtant, malgré les efforts investis lors des différentes consultations ayant donné lieu aux plus récentes versions de l'EPTC, dont la dernière, l'EPTC2, qui date de 2022, plusieurs questions ou problèmes qui se posent régulièrement aux membres des comités d'éthique lors de l'évaluation des projets restent sans réponse. Des thèmes comme les incitatifs en milieu scolaire avec des mineurs, l'équilibre entre l'objectivité scientifique et les visées sociales dans la recherche militante, le statut des chercheurs-créateurs dans leurs propres recherches ou encore la sous-traitance des collectes de données à des firmes de sondage font partie de ces angles morts de l'EPTC2 qu'il faut examiner. Afin d'aider les comités d'éthique à se donner des règles de conduite leur permettant d'affronter ces situations pour lesquelles l'EPTC2 n'offre pas de soutien normatif adéquat, ce colloque cherche à atteindre trois objectifs principaux : 1) identifier les problèmes récurrents en éthique de la recherche qui sont peu ou pas abordés dans l'EPTC2; 2) dresser la liste des solutions envisageables pour faire face à ces problèmes; 3) contribuer, par la publication des actes du colloque, à la bonification de la version actuelle de l'EPTC.

Quelques informations sur le déroulement du colloque

Ce colloque sur l'éthique de la recherche s'est tenu le 10 mai 2023 au pavillon Jean-Brillant de l'Université de Montréal. En plus des conférencières et conférenciers qui provenaient de différentes universités québécoises, une cinquantaine de personnes ont assisté aux échanges, en mode distanciel (Zoom) ou présentiel. De ce nombre, plusieurs participantes et participants oeuvraient dans des comités d'éthique de la recherche, en milieu universitaire et en milieu collégial. Cette forte présence de gens qui appliquent dans leur travail les normes usuelles en éthique de la recherche, celles de l'EPTC2 en particulier, a permis de mesurer la pertinence des propositions faites lors du colloque. La richesse de cette réflexion a aussi été grandement favorisée par la présence de Monsieur Michel Bergeron, qui a été notamment membre, de 2007 à 2015, du *Groupe en éthique de la recherche* créé par les organismes subventionnaires fédéraux du Canada. C'est à l'occasion de sa participation aux travaux de ce groupe que Michel Bergeron a contribué à la rédaction de deux versions de l'EPTC2 (2010 et 2014). En tant qu'organisateur du

colloque, nous aimerions d'ailleurs le remercier chaleureusement de sa présence et de ses interventions avisées lors des discussions de groupe.

C'est en raison de l'intérêt des participants et de la qualité de leurs interventions que nous avons décidé de publier les actes du colloque. Les textes de chacune des présentations orales y sont publiés. L'ordonnancement des textes dans les actes ne correspond pas nécessairement à celui des présentations lors du colloque. Chaque texte comprend non seulement une analyse des « manquements » identifiés dans l'EPTC2, mais aussi des propositions concrètes pour sa bonification. Une préface de Michel Bergeron vient s'ajouter aux textes des présentations et permettra aux lecteurs de mieux cerner les différents aspects des questions traitées dans chacune de celles-ci.

Ce fut un plaisir pour nous d'organiser ce colloque et de travailler à la publication de ces actes. Pour terminer, nous aimerions à nouveau remercier toutes les participantes et tous les participants qui se sont joints à nous pour le colloque. Merci également aux personnes qui liront ces actes. Nous espérons que vous y trouverez matière à réflexion pour vos propres pratiques professionnelles en éthique de la recherche.

Éric Dion et Yanick Farmer

Ancien et actuel présidents du *Comité institutionnel d'éthique de la recherche avec des êtres humains* (CIEREH) de l'Université du Québec à Montréal et organisateurs du colloque.

Préface

Michel Bergeron, professeur associé au Département de médecine sociale et préventive de l'Université de Montréal et ancien membre du Groupe en éthique de la recherche de 2007 à 2015 ayant contribué à la rédaction de deux versions de l'EPTC 2 (2010 et 2014).

En 2023, lors du congrès de l'Association francophone pour le savoir tenu à l'Université de Montréal, deux présidents du comité institutionnel d'éthique de la recherche avec des êtres humains (CIEREH) de l'Université du Québec à Montréal, Éric Dion et Yanick Farmer, ont organisé un colloque intitulé *Éthique de la recherche : les angles morts de l'EPTC 2*. Dans les pages qui suivent, nous revenons sommairement sur le contenu des présentations tout en poussant la réflexion un peu plus loin.

1. Contexte et terminologie

Dans le contexte canadien, l'éthique de la recherche est l'un des volets de la bioéthique. Au sens large du terme proposé par Van Rensselaer Potter, elle est une démarche réflexive visant l'atteinte d'une forme de « sagesse pratique » (Paré et Bergeron, 2020), qui se situe par-delà les frontières des sciences biomédicales. Pour comprendre la portée de l'éthique de la recherche, trois éléments entrent en jeu. Le premier est une définition de l'éthique, située dans un courant de l'éthique appliquée canadienne. Le deuxième implique une compréhension de ce qu'est la « recherche ». Quant au troisième, il vise à saisir la nature interdisciplinaire de l'éthique de la recherche.

Autre élément d'importance, l'éthique de la recherche n'est pas le produit d'une génération spontanée. Elle s'enracine dans des décennies, pour ne pas dire des siècles, de considérations sur l'être humain, qui est passé d'objet à sujet, puis à participant de la recherche. En tant qu'objet, l'être humain, qu'il soit vivant ou décédé, qu'on utilise des données ou du matériel biologique qui proviennent de lui, est considéré comme un matériau à partir duquel la connaissance se développe. Cette approche a historiquement été abandonnée, car elle ne respecte pas l'être humain. Cependant, la notion d'être humain comme sujet de recherche est encore utilisée dans nombre de contextes. En milieu interculturel ou colonial toutefois, elle renvoie à la notion d'assujettissement qui revêt une signification particulière et une connotation négative en ce que le respect dû à tout être humain en est absent. Un texte comme *l'Énoncé de politique des trois conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains*, dans sa deuxième mouture (EPTC 2), privilégie le terme « participant » (CRSH, CRSNG et IRSC, 2022). Bien que ce terme ne fasse pas consensus, les alternatives proposées sont rares, qui tiennent compte de toutes les dimensions de l'être humain. Aux yeux des rédacteurs de l'EPTC 2, « participant » est la meilleure solution pour englober toutes les dynamiques auxquelles il prend part.

L'éthique, comprise dans une perspective appliquée ou situationnelle (Parizeau, Pullmanet McDonald, 1989), comprend quatre volets. La grande majorité des lecteurs est familière avec la déontologie, comprise comme ensemble de règles qui s'appuient sur des valeurs communes reconnues par une profession ou un milieu de travail. Il n'est donc pas surprenant qu'en recherche et dans certaines approches de l'éthique de la recherche, une déontologie crée un certain confort. Ce penchant renvoie à la pensée critique de Bruno Latour, qui parle du « métier de chercheur » (Latour, 2001).

Le deuxième volet est celui de la morale. Étymologiquement, « morales », en latin, a la même signification qu'« èthos » en grec. Dans le contexte de l'éthique appliquée nord-américaine, la morale peut être définie comme un ensemble de normes et de principes reposant sur des valeurs reconnues et acceptées par une société, une culture ou une religion. On parlera, par exemple, de morale catholique ou chrétienne.

Le troisième volet de l'éthique, qu'on peut qualifier de « volet oublié », est l'axiologie. Toujours selon l'étymologie, l'axiologie est un ensemble de valeurs personnelles, le plus souvent sans organisation systématique, dont nous héritons durant notre développement, et qui peuvent provenir de notre milieu familial, de notre culture, de notre environnement social, etc. Il faut noter ici le passage d'une perspective sociétale à une perspective individuelle, ce qui n'est pas anodin car, sans prise en compte de ce volet, toute démarche éthique risque d'être de faible portée, pour ne pas dire caduque.

Finalement, l'éthique appliquée est une réflexion et une discussion sur des valeurs et principes en jeu dans un contexte particulier, lesquels peuvent être implicites ou faire l'objet d'un consensus. Les valeurs desquelles découlent les principes peuvent se compléter ou entrer en conflit, ce qui fait que l'éthique est à la fois inductive et déductive. C'est cet espace de réflexion et de discussion que les rédacteurs initiaux de l'EPTC 2 ont voulu restituer aux comités d'éthique de la recherche (CER) pour que leurs travaux soient une démarche éthique axée sur le respect de la dignité de tout être humain, et pas seulement la mise en œuvre d'une déontologie. En ce sens, les présentations faites dans le cadre de ce colloque s'inscrivent dans une perspective proprement « éthique », c'est-à-dire réflexive et discursive, de la recherche.

La recherche, quant à elle, a connu de multiples définitions, mais celle retenue par les rédacteurs de la première version de l'EPTC 2 devait être fonctionnelle, s'appliquer aux multiples disciplines et champs œuvrant au développement des connaissances tout en permettant de tenir compte de leur évolution constante¹. C'est ce qui explique que dès le début, en 1994, des réflexions ayant conduit à la toute première version de l'EPTC, le

¹ Selon le glossaire de la dernière version de l'EPTC 2 (2022), la recherche est « une démarche visant le développement des connaissances au moyen d'une étude structurée ou d'une investigation systématique » (p. 306); une étude structurée est « une étude qui est menée de façon que la méthode, les résultats et les conclusions puissent soutenir l'examen minutieux de la communauté de recherche concernée » (p. 312). Ces définitions sont identiques à celles de la première version de l'EPTC 2, celle de 2010.

cadre éthique canadien de la recherche impliquant des êtres humains, n'ait pas pris la forme d'une loi comme dans d'autres juridictions. Les lois sont longues à modifier, comme l'ont montré au Québec les discussions d'une dizaine d'années nécessaires à la modification, en 2014, de l'article 21 du Code civil concernant la recherche avec des mineurs et des majeurs inaptes. L'option retenue à la fin des années 1990 fut plutôt celle d'un énoncé de politique qui pouvait être modifié en tout temps pour suivre l'évolution de la recherche. C'est pour répondre à cette exigence que la version en ligne de l'EPTC 2 en constitue le texte officiel.

Lorsqu'il est question de recherche, trois étapes sont à considérer : son amont, son cours et son aval (Larouche, 2000). L'éthique de la recherche a pour ambition de porter sur ces trois moments, mais, dans les faits, le premier est devenu prépondérant.

Dernier point d'introduction à la réflexion découlant des textes du colloque, l'éthique de la recherche est interdisciplinaire. Guy Durand voit l'interdisciplinarité en deux temps. Un temps mono-disciplinaire, où chaque intervenant fait part de son apport disciplinaire, suivi d'un temps d'intégration, où chaque discipline est dépassée pour atteindre un objectif commun et une vision éthique optimale (Durand, 1999). C'est avec ce dépassement que l'interdisciplinarité prend pleinement forme et en ce sens qu'elle va plus loin que la multidisciplinarité ou la pluridisciplinarité. Ces balises posées, penchons-nous sur les textes dans la présente publication.

2. Les textes découlant du colloque et ce qui en découle

Dans son texte intitulé *La collecte de données avec une firme privée*, Louis-Philippe Auger aborde la place des firmes de sondage dans le développement des connaissances et la zone grise dans laquelle le CER se retrouve alors situé. Le texte prend en compte un élément crucial qu'on pourrait appeler le « temps de l'éthique », différent par exemple du « temps de l'économie ». Ce temps de l'éthique éclaire les principes de l'EPTC 2 (2022) que sont le respect des personnes, la préoccupation pour le bien-être et la justice. L'auteur souligne un aspect crucial de tout cadre d'évaluation éthique, la transparence, qui permet de développer une confiance accrue envers les chercheurs et les milieux de recherche. En effet, transparence et confiance sont au cœur de l'analyse éthique, où la dimension de la gouvernance rencontre celles de la personne et de la société (CEST, 2022), et où la question de la protection des renseignements personnels ou identificatoires directs ou indirects se pose de manière plus spécifique. Le texte se termine par la mention d'un principe qui vaut autant en éthique qu'en administration de la recherche, celui de la responsabilité éthique du chercheur, qu'il fasse ou non appel à des firmes privées de collecte de données. Cette responsabilité est partagée par les institutions, dont relèvent les données recueillies dans le cadre de la recherche réalisée sous leur autorité ou leurs auspices, tant et aussi longtemps que celles-ci existent et peu importe le lieu où elles se trouvent.

Pour sa part, loin des perspectives positivistes ou néo-positivistes, Marc Bigras, dans son texte intitulé *L'examen éthique et scientifique du parti pris en recherche*, nous renvoie à une épistémologie où la démarche scientifique comporte des valeurs qui mettent en jeu des facteurs non-cognitifs, c'est-à-dire à la dimension axiologique de la démarche éthique. Il soulève les enjeux de la partialité, voire du dogmatisme, qui peuvent avoir un impact sur l'éthique d'un projet, et illustre son propos avec des études de cas qui font ressortir les différences entre évaluation scientifique et évaluation éthique. Il met ainsi en lumière le fait que, bien que les CER soient nés du modèle de l'évaluation par les pairs, l'expérience américaine des National Institutes of Health a démontré la nécessité de la participation d'intervenants autres que les scientifiques dans une évaluation éthique (Lipsett, Fletcher et Secundy, 1979), cela, afin d'éviter, dans la mesure du possible, le parti pris ou ce que l'auteur appelle « la partialité », qu'il lie, dans son premier exemple, au conflit d'intérêts. Ce texte montre à quel point il est important que le CER se centre sur les implications éthiques des orientations, approches et méthodes scientifiques d'un projet. Le dernier point du texte est crucial puisqu'il invite à une plus grande collaboration entre chercheurs et CER, ouvrant alors une avenue à la dimension discursive de l'éthique.

Dans leur texte *Le recours aux incitations et l'évaluation des apprentissages dans le cadre de la recherche auprès des préadolescents et adolescents*, Eugene Borokhovski, Eric Dion et Frédéric Tremblay abordent un sujet qui est au cœur de nombreuses discussions dans les CER et qui touche le caractère volontaire du consentement. L'incitation est évaluée à l'aune de l'éthique en considérant son effet possible sur le volontariat du consentement, qui doit être libre, éclairé et continu. Le sujet devient encore plus sensible lorsque les participants sont des adolescents ou des préadolescents puisque, au Québec, entre alors en jeu l'article 21 du Code civil. Dans les cas présentés comme exemples, l'intégrité des participants ne semble pas menacée, toute dimension confondue, et une évaluation éthique en comité plénier ne semble donc pas nécessaire. Toutefois, l'âge entre en ligne de compte, car une personne de moins de quatorze ans doit donner son assentiment, mais ne peut *consentir* à sa participation à un projet de recherche, cette responsabilité revenant au titulaire de l'autorité parentale. Le contexte de l'étude revêt donc une grande importance, ici comme ailleurs.

Les auteurs proposent une modification de l'EPTC 2 (2022) pour mettre de meilleures balises à l'utilisation d'incitatifs. Il importe de souligner que l'EPTC 2 est un cadre éthique en constante évolution, qui peut dépendre des lois en vigueur, et dont toutes les parties du texte interagissent entre elles. Deux options concernant l'utilisation d'incitatifs sont mises de l'avant. Dans la première, les auteurs proposent l'utilisation d'un argumentaire clair et convainquant, la clarté étant la condition d'un consentement aussi éclairé possible. Quant au besoin de convaincre, une réflexion et une discussion doivent avoir lieu sur la liberté du consentement ou de l'assentiment.

Comme les auteurs ne manquent pas de l'indiquer, leur deuxième option est plus controversée puisqu'elle consiste à inscrire le processus de recherche dans l'évaluation scolaire. L'article invite alors à réfléchir à la dimension facultative de la participation à une recherche par opposition à la dimension obligatoire des programmes éducatifs, ainsi qu'à la liberté du consentement et aux conflits d'intérêts qui peuvent découler de cette option. Les auteurs concluent qu'il incombe aux chercheurs de faire la démonstration de la nécessité du recours à des incitatifs, comme elle est à faire pour toutes les parties d'un projet de recherche.

Dans son texte *La recherche qualitative et l'EPTC 2 : affiner le regard et réfléchir au cadre éthique*, Sabrina Doyon propose de réfléchir à la manière de mieux répondre aux besoins éthiques de la recherche qualitative en contexte « naturel » en présentant différentes configurations possibles et en abordant la question sensible des relations de pouvoir.

La recherche qualitative impliquant des êtres humains applique des méthodes qui varient en fonction des disciplines concernées et des objectifs qui y sont fixés. Souvent en contact direct avec ce que l'auteure appelle « le terrain », elle repose sur des relations avec des personnes, des milieux ou des communautés. C'est alors que l'axiologie s'impose pleinement comme volet de l'éthique.

L'auteure s'appuie principalement sur la réflexion de Jean-Pierre Olivier de Sardan, anthropologue ayant œuvré longtemps en Afrique de l'Ouest (Niger). Ce contexte est inspirant pour l'éthique de la recherche en raison des spécificités du terrain africain (Bergeron, 2017), auxquelles il est nécessaire de s'adapter. Un exemple : rares sont les pays d'Afrique de l'Ouest à pouvoir faire appel localement à ce que l'EPTC 2 (2022), dans son article 6.4, nomme « le membre versé en éthique ». Le devoir de s'adapter impose alors de trouver comment répondre aux exigences éthiques posées par le Nord.

L'auteure signale les difficultés qui émanent de l'application déontologique des principes de l'EPTC 2 au recrutement, aux déclarations de confidentialité et aux recherches partenariales, notamment avec les Premiers Peuples. Elle souligne avec justesse que la recherche qualitative – et j'ajouterais toute recherche aux conclusions qui ne sont pas prédéterminées – se déroule rarement comme prévu. C'est là que le volet déontologique impose de retourner au volet proprement éthique du cadre qui, dans l'EPTC 2, repose sur la seule valeur du respect de la dignité de tout être humain, à partir de laquelle réflexions et discussions s'amorcent. L'éthique de la recherche révèle alors sa vraie nature, au sens où nous l'avons décrite au début de ce texte, et il devient clair que le formulaire n'est qu'un outil parmi d'autres. Le consentement, par exemple, est un processus qui ne peut être résumé à un formulaire, comme le souligne l'EPTC 2 (2022), et le démontre l'expérience avec les Premiers Peuples au Canada ou avec des populations en Afrique de l'Ouest l'a amplement démontré. Il faut alors prendre en compte ceux qu'on appelle en anglais les *gatekeepers* où une immersion peut se manifester dans un contexte moral différent de celui du chercheur ou de la chercheuse. C'est là que la connaissance du

terrain est importante dans le dialogue d'un chercheur avec le CER, qui doit commencer dès les premiers temps de la recherche. Plus que de protéger les participants, le mandat premier du CER est de prendre en considération leur perspective et d'en assurer le respect. En priorisant le respect de tout être humain, le CER peut juguler le paternalisme que risque d'engendrer la protection à tout prix des participants, ce qui est particulièrement important pour la recherche critique. Le texte se termine sur une série de questions qui appellent à une vraie démarche éthique, réflexive et dialogique.

Passant de l'amont de la recherche à son déroulement et à son aval, Yanick Farmer propose un texte intitulé *Le suivi continu des projets après l'émission du certificat éthique : un déséquilibre à corriger*, qui pose la question des balises de l'EPTC 2 en la matière. L'auteur y souligne, avec raison, l'importance donnée à la responsabilité des chercheurs, ainsi que l'asymétrie entre les exigences avant et après l'approbation éthique initiale. Nous nous permettons de signaler ici que nous préférons parler d'« approbation éthique » plutôt que de « certification éthique », comme il est d'usage, car la recherche est de nature « dynamique » et l'évaluation par les CER relève ultimement de l'éthique plus que de la déontologie, à laquelle renvoie l'idée de certification. Mais revenons au suivi.

Bien que par nature aussi important que l'évaluation en amont, le suivi éthique s'est heurté à un problème majeur de financement et à une multitude d'approches qui se sont révélées insoutenables à moyen ou long terme, inefficaces ou plus administratives qu'éthiques. Le texte souligne le minimalisme des procédures et, de manière fort intéressante, invite à l'établissement d'un dialogue avec les chercheurs dont l'évaluation éthique initiale ne constitue que l'amorce. Par ailleurs, l'obligation d'établir un plan de gestion des données numériques aura un impact sur le suivi de la recherche tout comme sur le processus de consentement. Dans ses recommandations et conclusions, l'auteur invite au développement d'un autre dialogue, entre l'éthique et ce qu'on appelle, au Canada, la conduite responsable en recherche et ce, par la création d'un environnement qui les favorise en incluant, entre autres, les dimensions de formation et d'intégrité scientifique.

Pour finir, Guillaume Paré confronte l'approche en vigueur depuis près de soixante-dix ans en éthique de la recherche dans sa contribution intitulée *Pour en finir avec les comités d'éthique de la recherche : proposition d'une nouvelle approche pour l'évaluation éthique des projets de recherche*. De nature polémique et provocatrice, ce texte s'appuie sur des constats en lien avec « l'écologie de l'action », la complexité du « nœud gordien normatif » et les réflexes bureaucratiques qui marquent l'éthique de la recherche et son cadre d'application privilégié au Canada et au Québec, les CER.

Le texte se sert du concept d'écologie de l'action, emprunté à Edgar Morin, pour affirmer l'incertitude et la complexité de tout agir humain, dont la recherche, une dimension que les CER semblent ignorer, préférant utiliser ces outils imparfaits que sont les formulaires. Leur utilisation institue une confortable normativité, celle de la déontologie, alors que le

quotidien des activités humaines n'est pas normé. Les CER entretiennent alors une illusion de contrôle.

Le texte souligne une autre difficulté rencontrée par les comités : la complexification et la multiplication des cadres réglementaires, notamment pour la gestion des données et la protection des renseignements personnels. L'éthique consiste alors à appliquer des règles de manière stricte dans des contextes au sujet desquels les cadres normatifs sont muets plutôt qu'à miser sur l'instauration d'un dialogue. L'application de la règle supprime l'exercice d'un jugement éclairé.

Dernier élément et non le moindre, l'auteur souligne la sclérose de l'évaluation éthique découlant de la tradition et de réflexes bureaucratiques incompatibles avec le dialogue auquel l'éthique invite.

Le texte se termine en précisant ce que signifie *faire de l'éthique*, une méthode dialectique basée sur l'humilité qui allie induction et déduction, et ce qu'est la *diligence raisonnable* nécessaire à la mitigation des risques. À ce sujet, l'auteur constate en éthique de la recherche une hégémonie de la *prévoyance* au détriment de la *prévenance* faite de respect, d'égards et d'attention au cœur d'une liberté qui ne peut exister sans risques. Il propose alors de revoir les pratiques d'évaluation déléguée, de modifier l'évaluation des projets novateurs autre que les essais cliniques et de développer des cercles vertueux d'apprentissage basés sur la confiance. L'idée n'est pas tant d'éliminer les CER et l'évaluation éthique que de replacer l'éthique au cœur même de l'éthique de la recherche en se dissociant d'une approche juridico-administrative aux forts accents bureaucratiques.

3. Conclusion

Le premier auteur aborde la responsabilité du chercheur et de l'institution. Le deuxième y ajoute l'importance de la collaboration entre chercheurs et CER. Les auteurs du troisième texte posent la question des incitatifs avec des adolescents et les préadolescents. Le quatrième texte suggère de mieux prendre en considération le contexte « naturel » de la recherche qualitative. Le cinquième texte invite à dépasser l'amont de la recherche pour réfléchir à la manière d'aborder les questions qui émergent en cours ou en aval de celle-ci. Dans le dernier texte, enfin, la proposition de développer de cercles vertueux renvoie à la notion de création chez Bergson (Hwang et Su-Young, 2017) ou aux *recurrence schemes* de Bernard Lonergan². Création et boucles de rétraction s'inscrivent alors comme des éléments importants de la démarche en éthique de la recherche. Des auteurs comme Nash et Rothmans ont démontré un élargissement de l'horizon de l'éthique qui a un impact sur la bioéthique et l'éthique de la recherche (Bergeron, 1999). C'est à la

² Pour une présentation rapide de l'*Insight*, œuvre majeure de Bernard Lonergan, de laquelle découle l'articulation des schémas récurrents, voir Lacroix, André (1998). Compte rendu de [Bernard Lonergan, 1996, *L'Insight, Étude de la compréhension humaine*, traduction de P. Lambert, Montréal, Bellarmin, 796 p.], *Horizons philosophiques*, 8(2), 131-133. DOI : <https://doi.org/10.7202/801081ar>.

poursuite de cet élargissement que les textes du colloque de l'Association canadienne pour le savoir nous invitent sur le thème des angles morts de l'EPTC 2 (2022).

Je termine cette préface en citant celle que Patrick Vinay a rédigée pour le livre d'Hubert Doucet sur l'éthique de la recherche :

Mais les hommes sont des hommes. Et la science est aussi autre chose qu'une quête de vérité : c'est une clef de pouvoir, une source d'argent, un piédestal, un levier économique ou politique... Ses retombées et ses bénéfices secondaires sont nombreux, soulevant la tentation de tourner les coins ronds, d'altérer imperceptiblement le réel pour en retirer des avantages immédiats. C'est ainsi que les problèmes éthiques occupent une dimension centrale de la démarche scientifique, éthique de la quête de vérité, souci des observations fines et des calculs sans erreurs, mais aussi éthique des relations entre scientifiques pour présenter, décrire et situer leur travail, pour le positionner correctement dans la mosaïque du travail des autres, pour mettre en relation au mieux tous les éléments du savoir préalable. (Doucet, 2002)

Références

Bergeron, M. (1999). La bioéthique, trente ans plus tard : qu'en est-il des espoirs des fondateurs face à la recherche? *Théologiques*, 7(1), 35-49. <https://doi.org/10.7202/024972ar>

Bergeron, M. (2017). Éthique en recherche et partenariat avec le Bénin : un appel à la solidarité. *Journal international de bioéthique et d'éthique des sciences*, 28(1), 89-101. <https://doi.org/10.3917/jib.281.0089>

Commission de l'éthique en science et en technologie. (2022). *Mériter et renforcer la confiance des citoyens dans la gestion et la valorisation des données de santé. Pour une gouvernance transparente et responsable, soucieuse de la dignité des personnes et de l'intérêt public.* <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/4609937>

Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, Instituts de recherche en santé du Canada. (2022). *Énoncé de politique des trois conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains.* <https://ethics.gc.ca/fra/documents/tcps2-2022-fr.pdf>

Doucet, H. (2002). *L'éthique de la recherche. Guide pour le chercheur en science de la santé.* Les presses de l'Université de Montréal.

Durand, G. (1999). *Introduction générale à la bioéthique. Histoire, concepts et outils.* Fides.

Hwang, S.-Y. (2017). La figure du cercle vertueux comme aspect essentiel de la causalité créatrice. Une lecture critique de Bergson. *Dialogue*, 56(2), 317-335. <https://doi.org/10.1017/S001221731700049X>

Larouche, J.-M. (2000). L'éthique en amont, dans le cours et en aval de toute recherche. Échos à une recherche sur les personnes séropositives. *Éthique publique*, 2(2). <https://doi.org/10.4000/ethiquepublique.2671>.

Latour, B. (2001). *Le métier de chercheur. Regard d'un anthropologue*. Éditions Quae.

Lipsett, M. B., Fletcher, J. C. et Secundy, M. (1979). Research Review at NIH. *Hastings Center Report*, 9(1), 18-21.

Paré, G. et Bergeron, M. (2022). Van Rensselaer Potter : penser la bioéthique autrement. *Canadian Journal of Bioethics / Revue canadienne de bioéthique*, 5(1), 79–91. <https://doi.org/10.7202/1087206ar>

Parizeau, M.-H., Pullman, D. et McDonald, M. (1989). *Towards a Canadian research strategy for applied ethics: a report by The Canadian Federation for the Humanities to the Social Sciences and Humanities Research Council*. Canadian Federation for the Humanities.

La collecte de données avec une firme privée

Louis-Philippe Auger, coordonnateur du Comité institutionnel d'éthique de la recherche avec des êtres humains (CIEREH), Université du Québec à Montréal

1. Introduction et problématique

1.1. Firmes externes de sondage, une zone grise

Les CER des établissements réalisant de la recherche avec des participants humains doivent se conformer aux principes de l'*Énoncé de politique des trois conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains* – EPTC 2 (2022), qui sont respectés par les autres organismes subventionnaires. Tout chercheur qui souhaite collecter des données impliquant des participants humains ou des renseignements identificatoires doit obtenir l'approbation éthique d'un CER institutionnel dûment constitué. Suivant l'EPTC 2 :

Pour financer des travaux de recherche, les Organismes exigent que les chercheurs et leurs établissements appliquent les principes éthiques et les articles de la Politique, et qu'ils se laissent guider par les sections sur l'application des articles. Les établissements ont donc l'obligation de veiller à ce que la recherche menée sous leurs auspices respecte la Politique. (CRSH, CRSNG et IRSC, 2022)

Nul chercheur ne peut donc amorcer sa collecte sans l'approbation d'un CER, lequel doit prendre connaissance du matériel de sollicitation et de consentement, ainsi que de tous les outils de collecte et les modalités de conservation des données. Certains chercheurs qui ont recours aux services de firmes de sondage externes croient que les balises éthiques mises en place par ces firmes dans leurs politiques de gestion des données de recherche peuvent remplacer l'évaluation éthique d'un CER institutionnel. Bien que le recours aux firmes externes ne soit pas proscrit, il ne soustrait pas les chercheurs aux politiques en éthique de la recherche en vigueur au Canada. Cet article vise à démystifier le processus de certification éthique dans le cas d'une collecte de données avec une firme privée.

1.2. Le recours aux firmes de sondages et l'évaluation éthique

Plusieurs raisons amènent les chercheurs à recourir à une firme externe et ses panels de participants, notamment : 1) diffuser un sondage en ligne, collecter les données et distribuer des incitatifs; 2) faciliter la création de groupes de discussion dont les participants correspondent aux profils visés. De façon générale, il s'agit de projets sous le seuil du risque minimal. Ces circonstances amènent souvent les chercheurs à finaliser l'entente et à fixer une date de début de la sollicitation avec les partenaires externes (les firmes de sondage) avant d'amorcer le processus de certification éthique. Les

échéanciers du CER n'ayant pas été considérés, l'évaluation risque ensuite de retarder la collecte et de susciter du stress chez les chercheurs.

En effet, les CER reçoivent les demandes d'approbation éthique alors que le temps ou les informations sont insuffisants pour une évaluation adéquate. Soit les chercheurs invoquent les délais très courts imposés par les firmes externes pour obtenir un traitement accéléré de leur demande avant le début planifié de leur collecte de données, soit ils présentent des demandes incomplètes en supposant que les éléments manquants relèvent de la firme (p. ex., la sollicitation des participants, la gestion et la destruction des données, etc.). Dans cette situation, il n'est pas rare que les chercheurs exercent une pression sur le comité pour prioriser le traitement de leur demande. Dans les pires cas de figure, certains diffuseront leur questionnaire sans l'avoir soumis au CER, ou encore, s'ils n'ont pas besoin de fonds, ne déposeront aucune demande d'approbation éthique.

2. Comparaison : EPTC 2 et politiques des firmes de sondages

2.1 Les trois principes directeurs de l'EPTC 2

Les normes de l'EPTC 2 ont pour principal objectif de placer les participants au cœur des préoccupations. Cet objectif est formulé dans trois principes directeurs qui ne sont pas nécessairement couverts par les normes éthiques des firmes de sondage. En voici quelques aspects dignes de mention.

1) Respect des personnes :

Un des mécanismes importants pour respecter l'autonomie des participants est l'obligation de solliciter leur consentement libre, éclairé et continu. [...] Le choix éclairé repose sur une compréhension aussi complète que raisonnablement possible des buts de la recherche, de ce qu'elle suppose et de ses avantages potentiels et risques prévisibles pour le participant et les autres personnes. Le respect des personnes comprend aussi un engagement à rendre des comptes et à assurer la transparence dans la conduite éthique de la recherche.

Lors du processus normal de certification éthique, les CER s'appuient entre autres sur les questionnaires pour déterminer le niveau de risque des projets au-delà de l'orientation générale fournie par les chercheurs. Or, les firmes de sondage tendent à approuver les outils de collecte de données fournis par les chercheurs « en l'état », sans examiner leur contenu. Tandis que les CER doivent valider un questionnaire avant sa diffusion et s'assurer que le formulaire d'information et de consentement présente adéquatement les risques aux personnes sollicitées, les firmes de sondage ne sont pas tenues d'en évaluer les risques inhérents. De même, elles ne demandent pas aux chercheurs d'ajouter, par exemple, des listes de ressources psychologiques pour les participants.

2) Préoccupation pour le bien-être :

Les chercheurs et les CER doivent tenter de réduire au minimum les risques associés aux travaux visant à répondre aux questions de recherche. Ils devraient chercher à atteindre l'équilibre le plus favorable entre les avantages potentiels et les risques dans un projet de recherche. [...] Les chercheurs doivent aussi tenir compte des avantages potentiels et des risques de leur recherche ainsi que des connaissances qu'elle pourrait générer pour le bien-être de toute la société.

La confidentialité et le contrôle des renseignements personnels sont également des facteurs contribuant au bien-être.

Or, en matière de confidentialité, les employés des firmes signent généralement des ententes de confidentialité, mais les firmes conservent parfois les données sur des serveurs hébergés par des tierces parties et les CER n'ont généralement pas accès aux informations détaillées relatives à la conservation des données, puisque les firmes les considèrent comme des renseignements sensibles (secret professionnel). La planification d'un plan de gestion de données complet en partenariat avec l'équipe de recherche est alors plus complexe pour les CER, qui n'ont qu'un portrait partiel de la situation.

3) Justice :

L'iniquité survient lorsque certains groupes ne reçoivent pas une part équitable des avantages de la recherche ou lorsque des groupes, ou leurs données ou leur matériel biologique, sont exclus de la recherche de façon arbitraire ou pour des raisons sans lien avec la question de recherche.

Il peut être nécessaire d'accorder une attention particulière aux personnes ou aux groupes que les circonstances rendent vulnérables ou marginalisés dans le contexte de la recherche afin qu'ils puissent jouir d'un traitement équitable en recherche. Le processus de recrutement est une composante importante de la conduite juste et équitable de la recherche [...].

Bien que les firmes de sondage bien établies soient spécialisées dans la mise en place de panels diversifiés, il arrive parfois que la sélection des participants effectuée par certaines firmes comporte un biais involontaire, par exemple lorsque les participants s'inscrivent à leurs panels davantage pour les compensations financières que pour l'avancement de la recherche universitaire. Cette situation survient plus fréquemment sur les sites d'hébergement de questionnaires en ligne tels que Prolific et Amazon mechanical Turk. Contrairement à des projets offrant un simple incitatif, dont les participants « tombent sur les invitations par hasard » et y répondent souvent en fonction de leurs

intérêts, les panels comprennent des listes de sollicitation dont les membres participent en série à plusieurs projets, indépendamment de leur intérêt pour les thématiques.

En somme, bien que les firmes de sondage établies disposent de mesures adéquates de protection des données et aient à cœur le bon déroulement de la recherche de leurs clients académiques, il apparaît évident que les principes fondateurs de l'EPTC 2 ne sont pas toujours au cœur de leurs réflexions.

2.2 Les renseignements identificatoires

Dans l'EPTC 2 (article 5.7), on demande aux chercheurs et aux CER d'accorder une attention particulière aux renseignements d'identification indirecte :

Les chercheurs qui se proposent de procéder à un couplage de données doivent obtenir l'autorisation préalable du CER. Dans la demande d'approbation, ils doivent décrire les données qui seront couplées et évaluer la probabilité que le couplage de données crée des renseignements identificatoires.

Si le couplage de données vise ou risque de produire des renseignements identificatoires, les chercheurs doivent convaincre le CER que :

- a. le couplage de données est essentiel à la recherche;
- b. des mesures de sécurité adéquates seront mises en œuvre pour protéger les renseignements.

Les CER évaluent si le recoupement de données peut indirectement identifier un groupe d'individus et leur porter préjudice. Au contraire, les firmes de sondages limitent généralement leur interprétation de « renseignements identificatoires » aux noms et coordonnées des participants, sans se préoccuper de l'identification de groupes ou de communautés.

3. Recommandations et conclusion

Au terme de cette réflexion, il semble impératif de sensibiliser les chercheurs au fait que le recours à une firme de sondage ne les exonère pas de leurs obligations en matière d'éthique de la recherche. Les firmes de sondage représentent certainement un atout pour réaliser une collecte de données efficace tout en soulageant des équipes de recherche souvent surchargées, mais ces firmes ne sont que des outils : elles ne peuvent pas se substituer aux CER. Les chercheurs devraient donc être proactifs et lancer le processus de certification éthique avant de finaliser une entente avec une firme externe pour s'assurer d'obtenir une approbation avant que la firme n'entreprenne de solliciter des participants. De même, les chercheurs doivent fournir leur questionnaire au CER lors du dépôt de la demande d'évaluation éthique, autrement dit avant sa diffusion.

Est-il possible, pour un CER, d'accepter sans réserve les protocoles de collecte de données mis en place par les firmes de sondage? Au terme de notre réflexion sur les trois principes directeurs et le manque d'attention qu'y accordent les firmes de sondage, il est évident que non. Cependant, si ces firmes fournissaient aux CER leur politique de gestion des données par l'entremise des chercheurs, les CER pourraient dresser une liste de firmes approuvées ou partiellement approuvées et ainsi accélérer à l'avenir le traitement des demandes élaborées en partenariat avec ces firmes.

Références

Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, Instituts de recherche en santé du Canada. (2022). *Énoncé de politique des trois conseils: Éthique de la recherche avec des êtres humains*. <https://ethics.gc.ca/fra/documents/tcps2-2022-fr.pdf>

L'examen éthique et scientifique du parti pris en recherche

Marc Bigras, Ph. D., professeur, Département de psychologie, Université du Québec à Montréal

1. Introduction

Les épistémologues (comme Anderson, 2004; Crasnow, 2013; May, 2021) conviennent que la démarche scientifique comporte des valeurs définies comme de facteurs non cognitifs (affects, biais, jugements, partis pris) qui orientent le choix des objets, des hypothèses et des interprétations pour répondre à des questions de recherche. Bien qu'une science avec des valeurs soit concevable et même valable, elle devrait cependant viser l'impartialité pour conserver sa qualité épistémique. En effet, la détermination d'un objet de recherche n'est pas neutre puisque le choix parmi la quasi-infinité des objets possibles dépend en bonne partie d'un point de vue fondé sur des valeurs. Anderson (2004) remarque que le choix d'objets guidé par des valeurs peut mener à l'acquisition de connaissances valides en prenant l'exemple de recherches biaisées en faveur de théories féministes qui ont permis de comprendre que la séparation conjugale n'est pas toujours traumatique pour les membres de la famille, comme le voulait la science jusque dans les années 1980, mais que, au contraire, dans certaines conditions, elle peut être libératrice. Ce point de vue novateur a ouvert la voie à des recherches qui ont depuis confirmé la variété des réactions à une séparation et qui ont inspiré des approches efficaces de soutien psychosocial pour les familles (pour une recension, voir Van Dijk, 2020). Le présent travail de réflexion éthique convient que des jugements de valeur peuvent être bénéfiques pour la science, mais reconnaît aussi, avec Anderson (2004), qu'il est illégitime de formuler des hypothèses partiales et de planifier des méthodes ne permettant pas de tester des idées concurrentes ou d'interpréter diversement des données. Nous postulons que le parti pris nuit à la qualité épistémique d'une recherche et qu'il compromet également sa qualité éthique. Aussi, nous nous attarderons aux questions soulevées par le parti pris, à sa prise en compte dans l'examen éthique des projets de recherche et à « la voie à suivre pour trouver des réponses réfléchies et éthiques à ces questions » (EPTC 2, 2022, 5).

2. La notion de parti pris en recherche

La neutralité dans le choix d'un objet de recherche n'est peut-être pas possible, ni même peut-être souhaitable, mais le parti pris (la partialité) dans le choix des hypothèses et de la méthode est illégitime. Notre définition du parti pris en sciences humaines consiste à *collecter, analyser et communiquer de l'information de manière à promouvoir une idée ou à soutenir une cause en faveur d'une personne ou d'un groupe de personnes*. Il a pour

effet de déconsidérer les hypothèses alternatives et de limiter les possibilités d'innovation, et il compromet par conséquent la qualité épistémique d'une proposition de recherche.

Mais qu'en est-il de l'éthique? Est-ce aux comités d'éthique d'analyser un parti pris dans une recherche ou cela relève-t-il d'un simple examen scientifique? Sur la base d'une analyse de quatre projets de recherche à l'aune des règles qui guident habituellement l'évaluation éthique, nous soutenons ici que le parti pris a des conséquences spécifiques sur l'évaluation éthique. Cette analyse comporte deux étapes : identification du parti pris et recommandations pour atténuer les risques d'atteintes à la justice et aux personnes concernées par la recherche.

3. Reconnaître les questions d'éthique

Dans quelle mesure l'évaluation éthique peut-elle révéler un parti pris et quels problèmes éthiques en découlent? Analysons quelques cas de figure fictifs mais représentatifs de projets de recherche soumis pour une certification éthique.

Cas n° 1 : L'hypothèse infalsifiable

Un chercheur a mis au point un dispositif pédagogique dont il a observé l'efficacité grâce à un plan expérimental dans une première phase de sa programmation de recherche.

Il désire obtenir une certification éthique pour une deuxième phase d'évaluation des effets bénéfiques de son dispositif en vue d'une mise en marché à grande échelle.

Analyse. Le comité d'éthique remarque un conflit d'intérêts manifeste : le chercheur a respecté les canons de la science durant la phase 1, mais il propose, dans la phase 2 d'évaluer lui-même les effets bénéfiques de sa pédagogie dans un but lucratif. Le parti pris concerne donc le chercheur lui-même : l'infirmité de son hypothèse d'un effet bénéfique est improbable. Le comité d'éthique est en mesure d'arriver à cette conclusion, mais pas les comités de pairs qui ont procédé *séparément* à un examen scientifique des deux phases. Selon l'EPTC 2, le conflit d'intérêts pose un problème éthique relatif à la justice : la recherche risque de ne bénéficier qu'au chercheur.

Recommandation. Les évaluateurs des comités d'éthique ou scientifiques sont bien sûr très attentifs aux conflits d'intérêts, mais le chercheur rapporte que le comité scientifique n'a pas relevé ce problème. Or, grâce au fait qu'il a une vue d'ensemble de sa programmation, le comité d'éthique est mieux placé pour repérer le parti pris du chercheur. Sa recommandation pourrait être de confier l'évaluation de l'efficacité du dispositif à un tiers indépendant.

Cas n° 2 : Le biais d'échantillonnage

Une chercheuse veut échantillonner des participantes réputées vulnérables pour qu'elles décrivent leurs conditions de vie au sein d'un groupe comportant lui-même des éléments de vulnérabilité.

La chercheuse confie le recrutement, sans droit de regard, à une leader du groupe en expliquant au comité d'éthique vouloir ainsi respecter ses coutumes.

Analyse. Le comité d'éthique remarque un biais d'échantillonnage quand la chercheuse paraît donner préséance au point de vue du groupe, ou de son leader, sur celui de ses membres. Est-ce que tous les membres du groupe étudié pourront participer à l'étude et s'exprimer? La chercheuse ne peut le garantir et allègue : 1) ne pas pouvoir recruter autrement les participantes sous peine de compromettre le projet; et 2) respecter les coutumes du groupe. Le comité constate que le projet comporte un parti pris en faveur du groupe et que cela constitue une entrave au principe du respect des personnes selon la description de l'EPTC 2.

Recommandation. La conformité au principe de respect des personnes risque d'échapper à l'évaluation scientifique, car la description du recrutement des participants est des plus sibyllines dans les projets de recherche. Le comité d'éthique est mieux placé pour repérer le parti pris de cette recherche puisque ses questions à la chercheuse portent précisément sur l'équité dans la participation. La recommandation du comité d'éthique pourrait être d'élaborer, avec la ou les leaders du groupe, une stratégie de recrutement juste et équitable. Le comité d'éthique reconnaît que la situation de vulnérabilité du groupe et de ses membres mérite une attention particulière, car le principe du respect des personnes doit être opposé à celui des possibilités épistémiques.

Cas n° 3 : L'uniméthode

Un chercheur a auparavant été usager, intervenant, superviseur et membre du conseil d'administration d'un service communautaire pour personnes handicapées. Sa question de recherche : quels sont les déterminants du succès dudit service? Le choix de la méthode, comme la sélection des participants et la collecte de données reposent sur le témoignage des personnes les plus proches de l'expérience, soit le chercheur lui-même et les personnes fréquentées tout au long de son parcours personnel et professionnel.

Analyse. Le comité d'éthique détecte un parti pris quand le chercheur se limite à l'observation participante comme unique méthode de collecte de données. L'examen scientifique fait ressortir la richesse des données et leur « authenticité », mais le comité

d'éthique formule des réserves du point de vue des principes d'équité et de justice. Une pluralité de points de vue est-elle possible dans cette recherche?

Recommandation. Le comité d'éthique est sensible à l'argument de l'authenticité des données de recherche, mais veut trouver un équilibre entre qualité épistémique de la recherche et protection des droits du public. Il s'inquiète de la confiance du public dans la probité de la science : l'introduction d'un biais systématique du chercheur est-elle légitime? Le comité d'éthique partage son questionnement avec le chercheur, lui demande d'expliquer sa démarche et d'envisager de diversifier ses méthodes.

Cas n° 4 : La cueillette de données tendancieuse

Un groupe d'universitaires constate une baisse des inscriptions dans des programmes de 1^{er} cycle universitaire au Québec et désire soumettre des questionnaires à des cégépiens afin de tester l'hypothèse d'une jeune génération moins ambitieuse et plus désillusionnée face à l'avenir que les précédentes. Voici des exemples d'énoncés prévus dans la méthode :

	Oui	Non
J'appartiens à ma génération : je profite de la vie maintenant, on verra pour la suite.		
Ne croyez-vous pas que la Terre est à bout de ressources?		
Le gouvernement du Québec ment à la population.		
J'ai des idées noires.		
Il y a trop de grèves étudiantes à l'université.		

Analyse. Le comité d'éthique conclut à une cueillette de données tendancieuse. Sans remettre en question l'objet d'étude, le comité juge que la collecte de données est affectée par au moins un biais dans la construction et l'interprétation des données d'entrevue ou de questionnaire selon Choi et Pak (2005). Le choix de réponse forcé (oui/non), le cadrage de la réponse (« Ne croyez-vous pas? »), l'ambiguïté de l'énoncé (qu'est-ce que « mentir à la population »?), l'amorçage (la réponse aux premières questions pourrait influencer la réponse aux suivantes), etc., pourraient limiter les possibilités des participants de se dissocier du contenu biaisé de l'enquête, ou d'exprimer un point de vue nuancé. Le comité d'éthique juge que la recherche peut contrevenir ainsi au principe du respect des personnes.

Recommandation. Le comité d'éthique a un accès direct aux instruments de collecte de données, ce qui n'est pas toujours le cas des comités scientifiques. Le premier est donc mieux à même d'assurer que les personnes participantes ne soient pas manipulées en fonction d'un parti pris, qu'elles puissent exprimer pleinement leur point de vue, qu'elles

ne soient pas indûment remises en question ou que les biais des items d'un test ne sous-estiment pas le rendement ou les aptitudes des plus vulnérables.

4. La voie à suivre

Nous avons fixé comme objectif à notre réflexion de distinguer les usages légitimes des usages illégitimes des valeurs en science de manière à identifier ceux qui, comme le parti pris, pourraient orienter la recherche vers des conclusions prédéterminées. Comme Wylie (2001), nous croyons que la recherche doit se conformer à un ensemble standard de vertus épistémiques, telles que l'adéquation empirique, le pouvoir explicatif, la cohérence hypothèse-méthode ou la cohérence avec d'autres corpus de connaissances établis. Mais ces vertus n'ont pas que des conséquences épistémiques et nous avons tenté de montrer qu'un parti pris pouvait affecter le droit à la justice et au respect des personnes, deux principes qui font l'objet d'un examen éthique attentif.

Nous avons également soutenu qu'un comité d'éthique était souvent mieux outillé qu'un comité scientifique pour détecter les partis pris d'une recherche, car il s'intéresse davantage aux valeurs qui président aux choix d'échantillonnage, d'instrumentation ou d'analyse des données. De plus, un comité d'éthique a souvent plus d'informations sur la programmation d'ensemble des chercheur·es.

Le droit de regard et d'intervention du comité d'éthique pourrait être contesté par la communauté scientifique, surtout si le choix de la méthode de recherche est remis en question. Par conséquent, nous proposons des pistes pour apaiser cette tension éthique-scientifique :

- 1) Recourir à l'approche proportionnelle dans l'examen éthique des partis pris en recherche grâce aux questions suivantes :
 - Quels sont les bénéfices : l'inclusion, la promotion d'idées ou de causes négligées par la science habituelle?
 - Quels sont les risques : les possibilités d'innovation sont-elles faibles malgré un engagement important des participants? Quelle est la possibilité d'une perte de confiance du public dans la recherche? La justice et le respect des personnes sont-ils compromis?
- 2) Modifier le texte de l'EPTC 2 (2022) qui sert de guide à la communauté scientifique et aux comités d'éthique, par exemple :

Texte actuel	Proposition en italique
...l'inclusion dans la recherche de personnes ou de groupes qui pourraient être injustement exclus en fonction de facteurs tels que la culture, la langue, le	...l'inclusion dans la recherche de personnes ou de groupes qui pourraient être injustement exclus en fonction de facteurs tels que <i>l'opinion présumée</i> , la

genre, la race, l'origine ethnique, l'âge ou un handicap. (74)	culture, la langue, le genre, la race, l'origine ethnique, l'âge ou un handicap.
Les chercheurs et les CER doivent éviter à la fois d'imposer des inconvénients inévitables à des participants, des communautés ou des groupes particuliers, et de les surprotéger. (75)	Les chercheurs, <i>leurs mandataires</i> et les CER doivent éviter à la fois d'imposer des inconvénients inévitables à des participants, des communautés ou des groupes particuliers, et de les surprotéger.

Ces deux exemples indiquent comment des changements du texte de l'énoncé de politique pourraient mieux guider l'évaluation éthique en tenant compte du parti pris en recherche.

- 3) Diffuser l'information, discuter au sein de la communauté scientifique et accompagner les comités d'éthique. La voie à suivre, la voie royale même, consiste à multiplier les occasions pour les chercheur-es d'aborder entre eux les enjeux scientifiques et éthiques du parti pris. Les comités scientifiques accompagnent déjà les demandes de certification éthique, mais le font-ils en tenant compte du parti pris?

Références

- Anderson, E. (2004). Uses of value judgments in science. *Hypatia*, 19(1), 1-24. <https://philpapers.org/rec/ANDUOV>
- Choi, B. C. et Pak, A. W. (2005). Peer reviewed: a Catalog of Biases in Questionnaires. *Preventing Chronic Disease*, 2(1), A13. <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/15670466/>
- Crasnow, S. (2013). Feminist Philosophy of Science: Values and Objectivity. *Philosophy Compass*, 8(4), 413-423. <https://doi.org/10.1111/phc3.12023>
- May, J. (2021). Bias in science: natural and social. *Synthese*, 199, 3345-3366. <https://doi.org/10.1007/s11229-020-02937-0>
- Van Dijk, R., Van Der Valk, I. E., Deković, M. et Branje, S. (2020). A meta-analysis on interparental conflict, parenting, and child adjustment in divorced families: Examining mediation using meta-analytic structural equation models. *Clinical Psychology Review*, 79, 101861. <https://doi.org/10.1016/j.cpr.2020.101861>
- Wylie, A. (2005) Doing Social Science as a Feminist: The Engendering of Archaeology. Dans Angela N. H. Creager, Elizabeth Lunbeck et Londa Schiebinger (dir.), *Feminism in Twentieth Century Science, Technology, and Medicine* (p. 23-45). University of Chicago Press.

Le recours aux incitations et l'évaluation des apprentissages dans le cadre de la recherche auprès des préadolescents et des adolescents

Eugene Borokhovski, professeur associé, Département d'éducation, Université Concordia

Eric Dion, professeur titulaire, Département d'éducation et formation spécialisées, Université du Québec à Montréal

Frédéric Tremblay, étudiant au doctorat en sciences de l'éducation, Université du Québec à Montréal

1. Énoncé du problème

Bien que la question ait été peu étudiée, le recours aux incitations pourrait être essentiel dans le cadre de certains types d'études ou auprès de certaines populations. Nous considérons ici le cas des études expérimentales (ou randomisées) menées auprès d'adolescents et portant sur l'efficacité de pratiques pédagogiques, des études de plus en plus considérées comme utiles, sinon essentielles, à l'identification des pratiques efficaces pour prévenir l'échec scolaire et ses conséquences (Wadhwa, Zheng et Cook, 2023).

L'article 3.1 de l'*Énoncé de politique des trois conseils* (EPTC 2) définit l'incitation comme « toute offre, monétaire ou autre, faite au participant en échange de sa participation à la recherche » (EPTC 2, 2022, 38). Dans les études menées auprès de jeunes élèves du primaire, il peut s'agir de récompenses tangibles comme des autocollants ou du matériel scolaire. De telles incitations sont cependant d'une pertinence limitée pour les élèves plus âgés de la fin du primaire et du secondaire (Kamps *et al.*, 2008).

La difficulté d'identifier des incitations pertinentes pour les adolescents participant à des études sur l'efficacité des pratiques pédagogiques pourrait en compromettre la validité. Dans de telles études, l'efficacité des pratiques est typiquement examinée en demandant aux adolescents de compléter une évaluation reflétant leurs apprentissages du contenu enseigné. Par exemple, Bulgren *et al.* (2013) ont demandé à des élèves de troisième secondaire de lire *Roméo et Juliette* de Shakespeare. La moitié des classes a lu la pièce comme d'habitude, sans introduire de modification. Dans les autres classes, les enseignants ont exploré, selon une procédure systématique, deux thèmes centraux de la pièce : les préjugés et l'impulsivité. À la fin de l'étude, tous les élèves ont rempli un test évaluant leur compréhension de l'œuvre. Les élèves des classes ayant utilisé la procédure systématique ont obtenu en moyenne de meilleurs résultats, ce qui laisse

penser que la pratique soutient efficacement la compréhension, un objectif central des programmes de plusieurs systèmes d'éducation (p. ex., ministère de l'Éducation, 2007).

Ces résultats suggèrent également que, dans ce cas particulier, les élèves ont pris l'évaluation au sérieux et que leurs scores reflètent leurs apprentissages. Dans le cas contraire, les scores auraient été généralement faibles et un effet dit « de plancher » aurait masqué l'efficacité de la pratique pédagogique introduite par les chercheurs (Leina et Gonzalez, 2017). En d'autres termes, si les élèves ne font pas les efforts requis pour compléter les évaluations, des stratégies pédagogiques qui sont efficaces dans les faits pourraient, à tort, être abandonnées.

Malheureusement, les quelques études disponibles indiquent que les adolescents ne prennent pas tous au sérieux les évaluations de type scolaire. Duckworth *et al.* (2011) ont notamment filmé des garçons de 12 ans de milieu défavorisé alors qu'ils complétaient un test de quotient intellectuel (QI) sous la supervision d'évaluateurs dûment formés. Tous les participants n'ont visiblement pas fourni un niveau d'efforts optimal. Certains ont par exemple refusé de répondre à des questions ou affirmé ne pas connaître la réponse sans avoir lu la question.

Comme les adolescents délinquants étaient surreprésentés dans l'échantillon de Duckworth *et al.* (2011), il serait tentant de penser que leurs résultats ne s'appliquent pas aux élèves du secondaire régulier. Ce n'est cependant pas ce qu'indiquent les réponses aux évaluations internationales. Dans leur analyse détaillée de la Troisième enquête internationale sur l'enseignement des mathématiques et des sciences, Boe, May et Boruch (2002) ont créé un indice de persévérance correspondant au degré de complétion du long et fastidieux questionnaire sociodémographique précédant l'évaluation de mathématiques et de sciences proprement dite. Les élèves plus persévérants selon cet indice ont également obtenu des scores plus élevés en mathématiques et en sciences. En fait, l'analyse statistique indique que le degré de persévérance (ou d'efforts lors du test) explique, dans une proportion significative, les différences entre les élèves, les classes et les pays en mathématiques et en sciences (voir aussi Eklöf *et al.*, 2014).

Il n'est donc pas raisonnable de présumer que les adolescents prendront les évaluations au sérieux ni que les scores obtenus refléteront fidèlement leurs apprentissages. Il semble plutôt nécessaire de convaincre ou d'inciter les adolescents à fournir les efforts requis.

Deux options sont envisageables à cette fin. Premièrement, les chercheurs devraient toujours s'assurer de présenter un argumentaire clair et convaincant aux adolescents avant qu'ils ne complètent les évaluations. L'utilisation de l'échantillonnage de l'expérience (*experience sampling method*) offre un exemple intéressant. Dans ce cadre, les adolescents sont rejoints par cellulaire à des moments aléatoires et doivent fournir un bref compte rendu de leurs activités et de leurs émotions. Larson (2019) parle à ce sujet de la nécessité pour les chercheurs d'établir une relation de confiance et de collaboration avec les adolescents participants (voir aussi Csikszentmihalyi et Larson, 1984). Nous

pensons que cette recommandation s'applique également aux chercheurs qui demandent aux adolescents de compléter des évaluations d'apprentissages.

Deuxièmement, il s'agit d'une option plus controversée qui consisterait à faire en sorte que les scores aux évaluations d'apprentissages comptent dans le bulletin des élèves. Du point de vue des adolescents, ces évaluations sont similaires à celles qu'ils complètent régulièrement durant l'année scolaire. Par conséquent, pourquoi les efforts consentis à la demande des chercheurs ne seraient-ils pas aussi reconnus et récompensés par une note (l'incitatif) selon une pondération déterminée par leur enseignant? Dans ce qui est à notre connaissance l'unique étude sur la question, Wolf et Smith (1995) ont demandé à des étudiants de compléter une évaluation qui, selon les groupes, comptait ou non dans leur note à un cours. Leurs résultats indiquent que les étudiants étaient en moyenne plus motivés et obtenaient de meilleurs scores si l'évaluation comptait. La pertinence et la faisabilité de cette option devraient être évaluées auprès d'échantillons d'adolescents.

2. Analyse des insuffisances des normes ou procédures actuelles

L'EPTC 2 est plutôt vague sur le caractère éthiquement acceptable de l'incitation (p. ex., un tirage de certificats cadeaux), outre que cette dernière ne devrait pas amener une personne à participer « au mépris des risques ». Pour le reste, « la Politique ne recommande pas le recours aux incitations et ne le décourage pas non plus » (EPTC 2, 2022, 38).

Selon nous, le langage ambigu de la Politique insinue que les incitations sont un mal nécessaire dans certaines situations de recherche, mais qu'elles devraient autant que possible être évitées.

3. Propositions pour améliorer les normes ou les procédures

Nous avons examiné ici un type d'études, l'évaluation de l'efficacité de pratiques pédagogiques destinées aux adolescents, et décrit comment la validité des résultats de ces études pourrait être compromise par l'absence de recours à des incitatifs. La nécessité des incitations est pourtant reconnue dans certains domaines de recherche, notamment dans les études menées auprès de populations hautement vulnérables (Eddy, Leve et Fagot, 2001; Leonard et Jacob, 1997). Nous pensons que la Politique devrait reconnaître explicitement que le recours aux incitations est essentiel dans certaines situations de recherche, mais qu'il incombe aux chercheurs d'en faire la démonstration le cas échéant.

Références

Boe, E. E., May, H. et Boruch, R. F. (2002). *Student task persistence in the Third International Mathematics and Science Study: A major source of achievement differences at the national, classroom, and student levels*. Center for Research and Evaluation in Social Policy, Université de Pennsylvanie. <https://files.eric.ed.gov/fulltext/ED478493.pdf>

Bulgren, J. A., Marquis, J. G., Deshler, D. D., Lenz, B. K. et Schumaker, J. B. (2013). The use and effectiveness of a Question Exploration Routine in secondary-level English language arts classrooms. *Learning Disabilities Research & Practice*, 28(4), 156-169. <https://doi.org/10.1111/ldrp.12018>

Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, Instituts de recherche en santé du Canada. (2022). *Énoncé de politique des trois conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains*. <https://ethics.gc.ca/fra/documents/tcps2-2022-fr.pdf>

Csikszentmihalyi, M. et Larson, R. W. (1984). *Being adolescent: Conflict and growth in the teenage years*. Basic Books.

Duckworth, A. L., Quinn, P. D., Lynam, D. R., Loeber, R. et Stouthamer-Loeber, M. (2011). Role of test motivation in intelligence testing. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 108(19), 7716-7720. <https://doi.org/10.1073/pnas.1018601108>

Eddy, J. M., Leve, L. D. et Fagot, B. I. (2001). Coercive family processes: A replication and extension of Patterson's Coercion Model. *Aggressive Behavior*, 27(1), 14-25. <https://doi.org/10.1002/1098-2337>

Eklöf, H., Japelj Pavešič, B. et Sissel Grønmo, L. (2014). A Cross-national comparison of reported effort and mathematics performance in TIMSS Advanced. *Applied Measurement in Education*, 27(1), 31-45. <https://doi.org/10.1080/08957347.2013.853070>

Kamps, D. M., Greenwood, C., Arreaga-Mayer, C., Baldwin Veerkamp, M., Utley, C., Tapia, Y., Bowman-Perrott, L. et Bannister, H. (2008). The efficacy of Class Wide peer tutoring in middle schools. *Education and Treatment of Children*, 31(2), 119-152. <https://www.jstor.org/stable/42899969>

Larson, R. W. (2019). Experiencing sampling research from its beginnings into the future. *Journal of Research on Adolescence*, 29(3), 551-559. <https://doi.org/10.1111/jora.12524>

Leina, Z. et Gonzalez, J. (2017). Modeling floor effects in standardized vocabulary test scores in a sample of low SES Hispanic preschool children under the multilevel structural equation modeling framework. *Frontiers in Psychology*, 8, 1-14. <https://doi.org/10.3389/fpsyg.2017.02146>

Leonard, K. E. et Jacob, T. (1997). Sequential interactions among episodic and steady alcoholics and their wives. *Psychology of Addictive Behaviors*, 11(1), 18-25. <https://doi.org/10.1037/0893-164X.11.1.18>

Ministère de l'Éducation. (2007). *Domaine des langues. Programme de formation de l'école québécoise. Enseignement secondaire, deuxième cycle*. Gouvernement du Québec.

Wadhwa, M., Zheng, J. et Cook, T. D. (2023). How consistent are meanings of "evidence-based"? A comparative review of 12 clearinghouses that rate the effectiveness of educational programs. *Review of Educational Research*, 94(1), 3-32. <https://doi.org/10.3102/00346543231152262>

Wolf, L. F. et Smith, J. K. (1995). The consequence of consequence: Motivation, anxiety, and test performance. *Applied Measurement in Education*, 8(3), 227-242. https://doi.org/10.1207/s15324818ame0803_3

Wolf, L. F., et Smith, J. K. (1995). The consequence of consequence: Motivation, anxiety, and test performance. *Applied Measurement in Education*, 8(3), 227-242.
https://doi.org/10.1207/s15324818ame0803_3

La recherche qualitative et l'EPTC 2 : affiner le regard et réfléchir au cadre éthique

Sabrina Doyon, professeure titulaire, Département d'anthropologie, Université Laval

1. Introduction

La recherche qualitative est une approche méthodologique fondamentale dans les sciences sociales et humaines, qui est de plus en plus utilisée par les sciences naturelles, notamment en environnement et en santé. Les chercheuses et chercheurs qui la mettent en pratique doivent s'impliquer de manière soutenue dans le processus de collecte de données, ce qui suppose un engagement actif sur « le terrain » et avec les participants, souvent appelés « sujets de la recherche » ou « interlocuteurs ». Une recherche qualitative requiert bien évidemment un cadre théorique et méthodologique rigoureux pour guider les pratiques de recherche, de collecte de données et d'analyse, mais l'engagement va souvent bien au-delà. En effet, le corps, les sens et les affects des chercheurs sont aussi mobilisés, notamment dans la collecte de données. Latour et Woolgar (1988) ont démontré qu'il en va bien sûr de même dans la recherche quantitative et dans les sciences naturelles, les sciences de la vie et la physique, mais ce serait l'objet d'un autre article. La réalité que les chercheurs en recherche qualitative observent est médiée par leur formation universitaire, mais aussi par leur personne et leur subjectivité, et la qualité de leurs pratiques se développe avec l'expérience et avec le temps. Malgré des différences, les chercheurs en sciences sociales qui mènent des recherches qualitatives partagent une base épistémologique commune, qui est soumise au cadre de l'EPTC 2.

Commençons par rappeler la thèse de Jean-Claude Passeron (1991), citée par Olivier de Sardan (2004) :

(a) il n'y a aucune différence entre les diverses sciences sociales quant à leur régime de scientificité; (b) ce régime commun de scientificité se distingue de celui des sciences de la nature ou des sciences physiques, autrement dit il ne relève pas d'une épistémologie "poppérienne" de la "falsification"; (c) il s'inscrit cependant dans une visée "scientifique", en ce qu'il tente de produire une connaissance véridique du monde, empiriquement fondée et soumise à certaines conditions de vigilance.

Ainsi, la recherche qualitative s'inscrit dans la même visée scientifique que les autres types de recherches, mais l'objet de recherche et la manière de l'aborder imposent aux chercheurs de réfléchir de manière continue à la façon dont ils collectent et produisent leurs données, et à la place que les participants occupent dans ce processus. Les

particularités de la recherche qualitative et l'engagement dans leur pratique scientifique qu'elle exige des chercheurs les rendent depuis toujours particulièrement sensibles aux enjeux éthiques et aux subtilités auxquels leurs recherches les confrontent. Plusieurs associations professionnelles ont des ressources pour réfléchir aux questions éthiques propres à leur champ d'études, comme c'est le cas en anthropologie, par exemple, avec la Société canadienne d'anthropologie (CASCA) ou l'American Anthropological Association (AAA), qui ont été très proactives face aux défis que la recherche avec des humains implique.

La recherche qualitative est prise en compte par l'EPTC 2 et certaines de ses caractéristiques sont décrites dans le chapitre 10 :

Cette approche oblige les chercheurs à comprendre les phénomènes à partir de paroles, d'actions et de documents. Elle les amène à s'interroger sur la façon dont les individus interprètent et donnent sens à leurs paroles et à leurs actes, ainsi qu'à d'autres aspects du monde avec lesquels ils sont en relation (y compris les autres personnes).

Certaines études qualitatives vont au-delà des expériences personnelles des individus pour explorer les interactions et les processus au sein d'organisations ou d'autres milieux. La connaissance, tant sur le plan individuel que sur le plan culturel, est envisagée comme une construction sociale. Cela suppose que toute connaissance est, dans une certaine mesure, de nature interprétative et, de ce fait, tributaire du contexte social. Elle est aussi façonnée par le point de vue personnel du chercheur en tant qu'observateur et analyste. (EPTC 2, 2022, 209).

Ce chapitre souligne avec justesse que les recherches qualitatives portent notamment sur des expériences vécues, des processus, des mécanismes et des rapports sociaux qui évoluent avec le temps. Il relève de plus certaines caractéristiques plus spécifiques des recherches qualitatives : la place de l'induction et des expériences vécues, l'importance des processus et des rapports sociaux, la part de subjectivité dans le processus de la recherche, l'importance de la flexibilité et de l'adaptation dans le processus de la recherche, la portée du caractère changeant des contextes sociaux, l'importance de la réflexivité des chercheurs et les mécanismes d'itération au cours de la recherche (pp. 152-154).

Les cinq aspects considérés dans l'EPTC 2 comme base décisionnelle pour les comités d'éthique institutionnels sont détaillés dans les articles 10.1 à 10.5 : 1) la prise de contact sans recrutement pour connaître le terrain avant la collecte de données; 2) les manières de consigner le consentement (autre par écrit); 3) les exceptions au consentement quand la recherche le justifie (p. ex., la recherche par observation à l'insu des participants); 4)

les conditions de divulgation de l'identité des participants; et 5) l'adoption de modèles de recherches émergentes et originales.

Bien qu'importants et bienvenus, ces articles de l'EPTC 2 sont insuffisants pour prendre en compte toutes les subtilités de la recherche qualitative, particulièrement celle qui se mène « sur le terrain », en contexte « naturel », dont traitera plus particulièrement la présente contribution. L'EPTC 2 devrait embrasser plus largement le cadre de la recherche qualitative et prendre véritablement en compte les particularités de ses techniques de collecte de données et du contexte dans lequel elle est réalisée. Afin de présenter ces enjeux, nous brosserons dans un premier temps un portrait de certaines caractéristiques de la recherche qualitative qui se pratique sur le terrain, en nous appuyant sur des travaux de Jean-Pierre Olivier de Sardan (1995, 2000, 2004, 2008), chercheur émérite, anthropologue, et autorité reconnue sur les questions de méthodologie de la recherche qualitative et d'éthique de la recherche. Ensuite de quoi, nous pourrons mieux circonscrire certains enjeux rencontrés en recherche qualitative en lien avec les principes de l'EPTC 2. Nous terminerons avec quelques pistes de réflexion pour une meilleure prise en compte des réalités propres à la recherche qualitative.

2. La recherche qualitative

Olivier de Sardan pose bien les balises de la recherche qualitative lorsqu'il dit que, contrairement à l'enquête par questionnaires, qui « prélève des informations circonscrites et codables sur la base d'échantillons raisonnés et dotés de critères de représentativité statistique, dans une situation artificielle d'interrogatoire dont les réponses sont généralement consignées par l'intermédiaire d'enquêteurs salariés », la collecte de données qualitatives cherche à être :

[...] au plus près des situations naturelles des sujets – vie quotidienne, conversations –, dans une situation d'interaction prolongée entre le chercheur en personne et les populations locales étudiées, afin de produire des connaissances *in situ*, contextualisées, transversales, visant à rendre compte du “point de vue de l'acteur”, des représentations ordinaires, des pratiques usuelles et de leurs significations autochtones (1995, 2).

Ce type de recherche exige des chercheuses et chercheurs beaucoup de souplesse, de perspicacité, de sensibilité interpersonnelle et de ressort pour évoluer dans leurs travaux au fil des conversations et des échanges quotidiens en respectant les us, coutumes et pratiques des personnes ou du groupe étudié (que ce soit une population éloignée, une coopérative de travail locale ou un département de recherche en santé, par exemple). Les recherches qui visent la collecte de données qualitatives sur le terrain s'appuient notamment sur l'observation participante, l'insertion prolongée dans le milieu de vie des

participants, les discussions informelles et les entretiens, des outils auxquels le cadre de l'EPTC 2 ne correspond pas toujours adéquatement.

L'observation participante avec immersion prolongée dans le milieu de vie des participants est l'outil de collecte de données par excellence des chercheurs en recherche qualitative. Olivier de Sardan rappelle que :

[...] par un séjour prolongé chez ceux auprès de qui il enquête (et par l'apprentissage de la langue locale si celle-ci lui est inconnue), le chercheur se frotte en chair et en os à la réalité qu'il entend étudier. Il peut ainsi l'observer, sinon "de l'intérieur" au sens strict, du moins au plus près de ceux qui la vivent, et en interaction permanente avec eux. (1995, 3)

L'observation peut être simple, c'est-à-dire que le chercheur est seulement témoin d'une situation, ou bien il y *participe* par l'interaction et l'engagement dans un événement ou une activité. Le chercheur s'imprègne de son site de recherche et des réalités vécues par les participants en recueillant par observation des informations et des connaissances, dont certaines peuvent être consignées pour devenir des données de recherche. Bien sûr, les observations « pures » n'existent pas, et celles du chercheur sont teintées par ce qu'il cherche, par sa problématique de recherche, par son langage, par les gens qu'il rencontre et par la manière dont il est accueilli sur le terrain, tout en étant guidées par la réflexivité sur ses propres préjugés. Ainsi, l'observation peut l'amener à modifier sa problématique de départ, et il doit minutieusement observer ce qu'il n'avait pas anticipé pour s'y adapter en ajustant ses hypothèses. C'est la base du processus itératif de la recherche (Beaud et Weber, 2010; Campenhoudt, Marquet et Quivy, 2017; Mucchielli 2009).

Pendant la phase de terrain, où le chercheur pratique l'observation et l'observation participante, il baigne dans des rapports sociaux qui impliquent toute sa personne et comprennent différents types de communication, verbale et non verbale, par le biais notamment de conversations informelles, de blagues ou de questions. Il « évolue dans le registre de la communication banale, "il épouse les formes du dialogue ordinaire", il rencontre les acteurs locaux en situation quotidienne, dans le monde de leur "attitude naturelle" » (Olivier de Sardan 1995, 5). Tous ces aspects du quotidien concernent directement ou indirectement sa recherche et nourrissent son expérience et la finesse de sa compréhension de son milieu d'étude.

Les *entretiens* peuvent prendre différentes formes : formels, informels, de groupe ou individuels. Ils permettent aussi bien de collecter des informations précises que de consigner des récits plus amples. Pour reprendre la formule d'Olivier de Sardan, l'entretien n'est pas une « extraction minière d'informations » (1995, 7), mais une interaction sensible qui engage toutes les personnes impliquées et qui dépend directement du contexte. Afin de créer un contexte favorable, les chercheurs s'efforcent

de réduire le côté artificiel que peut avoir un entretien pour instaurer un dialogue favorisant l'écoute qui ne ressemble pas à un interrogatoire.

Un entretien ne cherche pas à obtenir de « bonnes réponses » et il doit permettre de formuler de nouvelles questions ou de reformuler d'anciennes questions au vu de ce qui émerge durant son déroulement (Beaud et Weber 2010; Campenhoudt, Marquet et Quivy, 2017). C'est là encore une différence entre l'entretien mené par un chercheur et le questionnaire sous-traité à des enquêteurs, et c'est là aussi une question de savoir-faire, de connaissance du terrain et d'expérience en recherche. Ainsi, les digressions, qui peuvent sembler hors sujet à une personne extérieure, ne sont pas nécessairement écourtées par le chercheur, car elles permettent souvent de mieux documenter un aspect de la recherche qui n'a pas été envisagé de cette manière et d'ouvrir de nouvelles pistes en se laissant guider par les participants.

Olivier de Sardan rappelle que les entretiens sont des moments où s'établit une relation entre deux personnes et qu'ils impliquent nécessairement une négociation, invisible et informelle. Ainsi, le participant à la recherche n'est pas un objet, un « pion » ou une « victime » (1995, 9) coincée par la curiosité d'un chercheur. Les participants mettent d'ailleurs en œuvre deux types de stratégies lors des entretiens : soit ils l'utilisent pour servir leurs propres intérêts, soit ils l'orientent vers ce qui leur apparaît important ou ce qui les préoccupe. Un des aspects fondamentaux de l'entretien est son inscription dans le temps de la recherche, qui l'éloigne de la perspective « minière » évoquée plus tôt. En effet, un entretien mène souvent à d'autres rencontres avec un même participant et à l'établissement d'une relation à plus long terme.

Entre les différentes techniques mobilisées par les chercheurs se crée une synergie (Olivier de Sardan 1995, 12). Par exemple, l'observation participante permet d'identifier et de choisir des interlocuteurs pertinents et de conduire les entretiens dans un registre plus conversationnel et naturel. Ces entretiens favorisent à leur tour l'insertion du chercheur dans le groupe. Dans cette optique, on entrevoit la portée de l'itération en recherche qualitative, laquelle s'avère très rarement linéaire. Le recrutement est généralement conçu selon un plan bien établi mais rarement respecté parce que la recherche qualitative, dans des lieux où des gens évoluent en « milieu naturel », exige des compromis permanents avec les disponibilités des participants, les opportunités qui se présentent et les réseaux en constante évolution de contacts et de relations avec les participants. En outre, les individus rencontrés pendant la recherche ne sont pas :

[...] abstraits de leurs conditions concrètes d'existence, de leurs affiliations personnelles, familiales ou clientélistes, de leurs modes de sociabilité. L'enquête de terrain s'adapte donc aux divers circuits sociaux locaux, à leur complexité, à leurs imbrications, à leurs distorsions. (1995, 15)

Ces différentes dimensions de la recherche qualitative nous permettent maintenant de mettre en perspective certaines des exigences déontologiques de l'EPTC 2.

3. Recherche qualitative et déontologie : cherchez l'éthique

Les particularités et les contingences de la recherche qualitative en font toute la richesse ainsi que la pertinence scientifique et sociale. Elles sont cependant parfois difficiles à arrimer à certains principes de l'EPTC 2, notamment concernant le recrutement, les déclarations de confidentialité, les recherches partenariales, notamment avec des Premiers Peuples.

Le *recrutement* est un des pivots des principes de l'EPTC 2. C'est aussi un moment fondamental dans le processus de la recherche qualitative. Or, comme le montrent les quelques points de méthodologie qui viennent d'être abordés, bien que la recherche qualitative requière à ce sujet un plan clair, le recrutement ne se déroule souvent pas comme prévu et les formulaires ne peuvent pas toujours être utilisés, en raison des contingences du terrain en « contexte naturel ». Les principes éthiques ne sont pas pour autant dévoyés ou contournés, mais les mécanismes déontologiques doivent être repensés.

D'une part, en recherche qualitative, le recrutement est un processus continu et, dans certains cas, il peut s'étendre sur plusieurs années. Il arrive que des relations avec des participants aient été nouées et entretenues depuis des décennies, avant même que n'existent les comités d'éthique et l'EPTC 2. Comment aborder un participant dont la collaboration remonte à plus de 30 ans avec un formulaire de recrutement? Parfois, des conversations mènent à un entretien sollicité par un interlocuteur, sans que cela ait été prévu dans le plan de recrutement. Dans d'autres cas, le cours de la recherche impose de recueillir l'avis de personnes qui ne figurent pas dans la population cible initiale et pour lesquelles l'approbation par un comité d'éthique ne peut être obtenue assez rapidement pour réagir à la vitesse et à la spontanéité du terrain.

Parfois, le recrutement direct à la faveur d'une occasion particulière ou d'un évènement spécial est le seul moyen d'entrer en contact avec une personne identifiée comme participant potentiel. Or, les chances que cette personne, prise dans le tourbillon de la vie, recontacte les responsables de la recherche après avoir reçu un formulaire de recrutement pour un entretien ultérieur sont très faibles, et la personne elle-même préfère souvent un entretien immédiat. Dans de tels cas, le consentement peut être libre et éclairé, même si des formes de recrutement direct sont utilisées. Le contexte de la vie réelle, avec ses contraintes tout aussi réelles, teinte ainsi le recrutement de la recherche qualitative sur le terrain, qui comporte une part irréductible de spontanéité et d'imprévu.

La recherche auprès des Premiers Peuples demande plus particulièrement de nouer et d'entretenir des relations avec les gens avant de les recruter, puis de les honorer et de les maintenir. Les participants sont déjà connus des chercheuses et chercheurs, ils

ont déjà travaillé ensemble et ils se font confiance. Pour ce type de recherche, c'est la façon la plus efficace de procéder au recrutement. Or, pour répondre aux exigences de l'EPTC 2 et éviter le recrutement direct, les chercheurs doivent, dans certains cas, passer par les organismes qui emploient ces personnes afin de les recruter indirectement et de démontrer qu'ils n'exercent pas de pression sur elles, ce qui perturbe la fluidité de la relation. Ce détour peut même être perçu comme un manque de respect ou une marque de distance de la part du chercheur, et compromettre ainsi les liens de confiance.

Que faire face à de telles situation? Rappporter pour approbation chaque changement au plan de recrutement initial comme une modification formelle, alors que les comités d'éthique sont surchargés? Étouffer la spontanéité qui permet des découvertes pour ne pas devoir aviser le CER a posteriori? Un écart par rapport au plan de recrutement constitue-t-il un manque à l'éthique dans les situations à risque minimal et lorsque les interlocuteurs sont informés adéquatement des tenants et aboutissants de la recherche? Que faut-il privilégier dans la recherche? L'éthique et la dignité humaine par le respect des personnes, de leur bien-être et de la justice (les principes directeurs de l'EPTC 2), ou la conformité aux procédures déontologiques? Est-il possible que la recherche soit menée par les chercheurs sur la base de leur jugement, de leur expérience, de leur bonne foi, de leur rigueur et dans le respect des principes directeurs de l'EPTC 2, même si la gestion des formulaires ne suit pas la logique déontologique? Faut-il laisser libre cours à des recherches qui pourraient, dans ces conditions, faire avancer les connaissances? Quid des autres travaux qui freinent leur développement par crainte de déroger à la déontologie?

Le *consentement* soulève aussi des enjeux pour la recherche qualitative sur le terrain, notamment à cause de l'importance du formulaire, comme l'explique Bernheim (2020, 102) :

La centralité du formulaire de consentement au regard de l'éthique de la recherche est critiquée et remise en question pour plusieurs raisons : incompréhension de l'information contenue dans des formulaires de plus en plus longs et complexes, mécanisation et standardisation des processus éthiques et déresponsabilisation des chercheurs·es pour qui la formalité prendrait le dessus sur la réflexivité [...]. En sciences sociales plus particulièrement, des difficultés découlent de l'application identique des principes pensés par et pour les sciences biomédicales alors que les risques pour les participant·es sont tout à fait différents. La signature des formulaires de consentement apparaît paradoxalement comme ayant pour effet de formaliser un rapport de pouvoir néfaste au développement du climat de confiance essentiel à la réalisation de la collecte des données [...] en se présentant comme protégeant les participant·es

contre “le pouvoir du chercheur et/ou contre la violence symbolique qu’il exerce”. (Bosa, 2008 : 209)

Dans le cas de la recherche avec les Premiers Peuples, la procédure d’explication et de complétion du formulaire de consentement écrit ou oral peut être compliquée. Plusieurs membres des Premiers Peuples assimilent ces documents à la bureaucratie des blancs, ce qui les rend méfiants. Pour plusieurs, ce qui importe est la personne et le lien de confiance qui est en train de se créer. Or, ce lien ne se construit pas à l’aide de la procédure du consentement éclairé exigé par l’EPTC 2 qui, loin de favoriser un climat propice à l’entretien, crée une distance entre chercheurs et participants.

Par ailleurs, la notion de « communauté » peut être complexe à appliquer aux recherches avec les Premiers Peuples. Des autorisations peuvent ainsi être demandées à différents villages ou conseils de bande pour que certains de leurs membres actuels ou d’origine, résidant en ville par exemple, participent à une entrevue. Ce processus est lourd pour la recherche et engendre surtout une surcharge administrative pour les autorités des communautés et des conseils de bande. Les organisations sociales et politiques des Premiers Peuples sont très variées, elles observent des règles différentes et se déploient selon des modalités formelles et informelles multiples. Les exigences d’autorisation de recrutement et de consentement uniformes pour tous les membres des Premiers Peuples peuvent ainsi créer des enjeux politiques et sociaux plutôt que d’assurer la dignité et la sécurité des participants. Qu’en est-il des membres des Premiers Peuples qui vivent hors de leur village ou en contexte urbain?

Enfin, les communautés des Premiers Peuples, comme toute communauté, sont traversées par des rapports sociaux de pouvoir, et les demandes d’autorisation aux autorités peuvent être un enjeu pour une personne qui souhaite participer à une recherche sans que toute sa communauté ou ses autorités politiques ne soient au courant. Sans parler du fait que la confidentialité de la participation risque toujours d’être mise en péril. De plus, certains sujets de recherche peuvent ne pas sembler pertinents à un conseil de bande, alors qu’ils peuvent l’être pour certains de ses membres, notamment issus des minorités (p. ex., des recherches sur les femmes, sur les groupes LGBTQ2+, sur les pratiques clientélistes, sur les violences intrafamiliales, etc.). Ce type de demande d’autorisation peut même être interprété comme une forme de réification paternaliste des Premiers Peuples, un aspect à prendre en compte dans le contexte des réflexions sur la décolonisation de la recherche. D’ailleurs, certains chercheurs (Grenz, 2023) des Premiers Peuples proposent maintenant la création de comités d’éthique spécifiques pour eux et leurs recherches au sein des Premiers Peuples. Ce particularisme est à analyser dans le contexte de l’atomisation des groupes sociaux et culturels et de leurs demandes, alors qu’une reconnaissance des singularités de la recherche qualitative pourrait ouvrir une véritable réflexion sur les contraintes déontologiques de la recherche, quels que soient les groupes auprès de qui elle s’effectue.

Des questions semblables peuvent se poser pour des recherches auprès de populations marginalisées, dans le cadre de recherches partenariales, notamment. Les demandes déontologiques inspirées des principes de l'EPTC 2 peuvent être complexes à satisfaire pour les chercheurs. Le cas exposé par Bernheim (2020) est instructif à cet égard. Elle présente une recherche menée auprès de personnes seules face à la justice, dans le cadre d'un projet partenarial avec une clinique juridique. Ce partenaire a demandé aux chercheurs qu'ils réalisent des observations incognito pour éviter de nuire aux activités de la clinique et aux participants, ce qui a cependant été refusé par le CER. Cet exemple montre un cas où les besoins et les demandes explicites des partenaires et des chercheurs, fondés sur leurs expériences et leurs connaissances approfondies de la situation, n'ont pas été pris en compte, mettant à mal la relation de partenariat et l'intérêt de réaliser une recherche sur un groupe marginalisé. Ce cas invite à réfléchir en termes éthiques à l'intérêt des groupes sociaux marginalisés. En effet, de telles recherches sont importantes à réaliser pour documenter les réalités de populations souvent peu étudiées parce que marginales. Lorsque dans le cas d'une évaluation éthique des projets portant sur de telles populations se voient refusés en raison d'une mécompréhension des enjeux méthodologique de la recherche et du recrutement et d'une évaluation biaisée des risques de leur participation dans ces circonstances, elles sont doublement marginalisées. Ce cas éclaire aussi l'aspect fondamental de la confiance accordée aux chercheurs et de l'ouverture à des méthodologies plus originales ou moins usitées que l'EPTC 2 souhaite permettre, mais dont l'opérationnalisation semble difficile.

4. Conclusion

Ce court article soulève quelques questions – non hiérarchisées – à partir de la proposition d'une révision en profondeur de l'EPTC 2 en ce qui concerne la recherche qualitative en « contexte naturel », ce qui amène à réfléchir à son opérationnalisation. Cette révision permettrait notamment une meilleure adéquation entre pratiques de recherche et exigences éthiques, une prise en compte des enjeux éthiques plutôt que des normes déontologiques qui tendent à déresponsabiliser les chercheurs et à remettre en question leurs dispositions éthiques, ainsi qu'un meilleur accompagnement des comités d'éthique dans leur évaluation des projets. Ces modifications à l'EPTC 2 s'appuient entre autres sur la valorisation de la confiance dans les pratiques de recherche, sur l'expertise et la bonne foi des chercheurs, dont la majorité des recherches a été jugée digne d'être subventionnée à la suite d'un strict processus d'évaluation par les pairs. Au vu des exemples discutés dans ces pages, il s'agit aussi de prendre en compte l'agentivité des participants de la recherche, leur capacité de se poser comme sujets, de mettre leurs intérêts de l'avant, au lieu de les considérer comme de potentielles victimes passives de la recherche. Il faudrait aussi réfléchir à plusieurs questions. Comment mieux prendre en compte le caractère non seulement itératif, mais aussi souvent très organique de la recherche? Comment stimuler la créativité en recherche et la réflexivité du chercheur quant à l'éthique de la recherche en « contexte naturel » face aux documents

déontologiques et aux procédures souvent mécaniques que prescrit l'EPTC 2? Comment favoriser des recherches qui s'intéressent aux plus marginalisés de la société sans reproduire les structures de domination communautaire et institutionnelle? Comment instaurer entre chercheurs et comités d'éthique un dialogue plus ouvert où la confiance mutuelle soit valorisée?

Références

Beaud, S. et F. Weber (2010). *Guide de l'enquête de terrain*. La Découverte.

Bernheim, E. (2020). Standardisation de l'éthique, utilité sociale de la recherche et rapports de pouvoir : une expérience de recherche-action pour l'accès à la justice. *Sociologie et sociétés*, 52(1), 101-122. <https://doi.org/10.7202/1076723ar>

Campenhoudt, L. V., Marquet, J. et R. Quivy (2017). *Manuel de recherche en sciences sociales* (5^e édition). Dunod.

Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, Instituts de recherche en santé du Canada. (2022). *Énoncé de politique des trois conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains*. <https://ethics.gc.ca/fra/documents/tcps2-2022-fr.pdf>

Grenz, J. (2023). University ethics boards are not ready for Indigenous scholars. *Nature*, 616(7956), 221. <https://doi.org/10.1038/d41586-023-00974-6>

Latour, B. et S. Woolgar (1988). *La vie de laboratoire. La production des faits scientifiques*. La découverte.

Mucchielli, A. (2009). *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines*. Armand Colin.

Olivier de Sardan, J.-P. (1995). La politique du terrain. *Enquête*, 1, 71-109. <https://doi.org/10.4000/enquete.263>

Olivier de Sardan, J.-P. (2000). Le « je » méthodologique. Implication et explication dans l'enquête de terrain. *Revue française de sociologie*, 41(3), 417-445. https://www.persee.fr/doc/rfsoc_0035-2969_2000_num_41_3_5289

Olivier de Sardan, J.-P. (2004). La rigueur du qualitatif. L'anthropologie comme science empirique. *Espaces Temps* 84-85-86, 38-50. <https://doi.org/10.3406/espat.2004.4237>

Olivier de Sardan, J.-P. (2008). *La rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*. Bruylant-Academia.

Passeron, J.-C. (1991). *Le raisonnement sociologique : l'espace non poppérien du raisonnement naturel*. Nathan.

Le suivi continu des projets après l'émission du certificat éthique : un déséquilibre à corriger

Yanick Farmer, professeur titulaire et président du Comité institutionnel d'éthique de la recherche avec des êtres humains (CIEREH), Université du Québec à Montréal

1. Introduction et problématique

1.1. Le suivi continu des projets dans l'EPTC 2

Principal document normatif de référence en éthique de la recherche avec des êtres humains au Canada, l'*Énoncé de politique des trois conseils* (EPTC 2) a pour objectif général « d'établir des principes pour guider l'élaboration, la conduite éthique et le processus d'évaluation de l'éthique de la recherche avec des êtres humains » (EPTC 2, 2022, 14). Dans le chapitre 2, qui décrit la portée et l'approche de la politique, l'article 2.8 stipule que « l'évaluation d'un projet par le comité d'éthique de la recherche doit être une évaluation continue ». Plus précisément, cela signifie qu'« après l'évaluation initiale et l'approbation par le CER, l'évaluation de l'éthique de la recherche doit se poursuivre pendant toute la durée du projet » (EPTC 2, 2022, 25). L'article 6.14 spécifie ceci :

Il revient aux CER de prendre la décision finale sur la nature et la fréquence de l'évaluation continue de l'éthique, conformément à l'approche proportionnelle de l'évaluation de l'éthique de la recherche. À tout le moins, l'évaluation continue de l'éthique doit consister en un rapport d'étape annuel (pour les projets de plus d'un an) et en un rapport final au terme du projet (pour les projets de moins d'un an). (EPTC2, 2022, 124)

Dans plusieurs lieux d'évaluation éthique de la recherche au Canada, comme les universités et les établissements du réseau de la santé et des services sociaux, l'évaluation continue prend la forme « minimale » décrite par l'article 6.14. Généralement, les CER demandent aux chercheurs de remplir un rapport d'étape annuel (pour les projets qui durent plus d'un an) et/ou un rapport final.

À l'Université du Québec à Montréal, le rapport de suivi annuel fait environ une page. Le chercheur doit y expliquer les « modifications mineures » apportées au projet pendant l'année, les « incidents » et les « imprévus ». Il est également invité à y formuler d'« autres commentaires » sur le déroulement du projet et à joindre les « documents modifiés » (le formulaire d'information et de consentement, par exemple). Cette démarche est donc « auto-déclaratoire » et s'appuie essentiellement sur la bonne foi du chercheur, qui doit lui-même faire la recension des « incidents éthiques » ayant pu survenir en cours de projet. Cette approche fondée sur la confiance entre le CER et le chercheur n'est évidemment pas inhabituelle. Elle se révèle même *nécessaire* dans la mesure où une

approche très stricte basée sur un contrôle systématique des projets par le CER deviendrait très coûteuse en temps et en ressources, tout en instaurant un climat de tension contreproductif avec les chercheurs.

1.2. Le problème de l'asymétrie des exigences

Le système est caractérisé par une *asymétrie importante* entre les exigences du processus d'évaluation éthique des projets en amont (avant l'obtention du certificat émis par le CER) et en aval (après l'obtention du certificat). Car si, en aval, la confiance fait évoluer le processus d'évaluation continue vers des procédures allégées (un rapport d'une page au maximum), une tout autre logique prévaut en amont.

En effet, la demande d'évaluation initiale est assez lourde, puisqu'elle exige des chercheurs qu'ils remplissent un formulaire de plusieurs pages et fournissent sur demande d'autres documents, comme le formulaire d'information et de consentement (il y en a parfois plusieurs), le matériel de recrutement (affiches, lettres de sollicitation, etc.) et les outils de collecte de données (questionnaires, guides d'entrevue, etc.). Même pour un projet à risque minimal, il est nécessaire de mobiliser plusieurs membres du CER pour prendre connaissance de tous les documents et en discuter avant de prendre une décision, souvent sous la forme d'une « approbation conditionnelle », laquelle exige au moins une étape supplémentaire (la relecture des documents révisés) avant l'émission du certificat éthique.

Lors de l'évaluation initiale, il n'est pas rare de remarquer que les chercheurs, malgré leur bonne foi et leur expertise avérée, sous-estiment certains défis que pose leur devis de recherche. Par exemple, certains ignorent ou connaissent mal le fonctionnement interne du milieu (écoles, hôpitaux, entreprises, etc.) où ils souhaitent mener leur recherche. D'autres ne sont pas familiers avec les lois ou les meilleures pratiques en matière de sécurisation des données ou de protection de la vie privée. Ces exemples font ressortir l'importance pour les CER d'adopter à l'égard des chercheurs une approche de *vigilance bienveillante* à propos du respect des différentes normes applicables à l'éthique de la recherche. Au moment de l'évaluation initiale, le CER peut jouer ce rôle d'accompagnement dans la mesure où la procédure est plus extensive et comprend même, à l'occasion, une rencontre formelle avec les chercheurs, auxquels les membres du CER peuvent alors adresser *directement* leurs commentaires et leurs questions.

La problématique que soulève l'asymétrie entre l'amont et l'aval du processus d'évaluation éthique apparaît plus nettement quand on considère les manquements potentiels observés lors de l'évaluation initiale. Les chercheurs *ne peuvent pas tout prévoir* et la vigilance exercée en amont par les CER leur est souvent très utile pour bonifier des aspects de leur projet qui ont une incidence éthique. Toutefois, le minimalisme de la procédure de suivi après l'obtention du certificat ne permet pas aux chercheurs de profiter pleinement de leurs échanges avec les CER pour éviter les manquements potentiels dans la gestion de leur projet. Pourtant, des questions éthiques spécifiques se

posent aux chercheurs après les premières étapes de leur recherche. Par exemple, comment disposent-ils des données recueillies? Comment se fait l'échange d'informations confidentielles avec les co-chercheurs et les assistants de recherche? Les équipes ont-elles respecté leurs engagements de retour des connaissances vers les milieux? Tout comme lors du processus d'évaluation initiale, les questions éthiques d'importance ne manquent pas. Dans ce contexte, est-il opportun de prévoir des mécanismes de suivi annuel plus complets? Si oui, quels modèles de suivi sont envisageables? Quels en sont les bénéfices et les inconvénients? Quelles recommandations peut-on faire à ce sujet?

2. Solutions envisageables : avantages et limites

Un bref examen de cette problématique conduit à envisager trois grands modèles de suivi éthique après l'émission du certificat. Le premier, assez formel, s'apparenterait à *l'inspection professionnelle* mise en place au sein des ordres professionnels du Québec. Le deuxième modèle, plus convivial passerait par des *rencontres individuelles* avec les équipes de recherche. Enfin, le troisième, plus économe en temps et en ressources, proposerait des *rencontres de groupe* avec plusieurs équipes de recherche en même temps, afin d'aborder des thèmes plus transversaux et de répondre aux questions des chercheurs.

2.1. L'inspection professionnelle

Dans les ordres professionnels du Québec, qui sont régis par une loi-cadre appelée *Code des professions*, l'inspection professionnelle comprend plusieurs étapes (OIIQ, 2023). Pour le professionnel membre de l'ordre, la première étape est la réception d'un avis d'inspection par courriel. Ensuite, lors de la deuxième étape, le professionnel doit remplir un questionnaire d'inspection professionnelle dans lequel il est invité à réfléchir à différents aspects de sa pratique. Lors de la troisième étape, l'inspecteur analyse les réponses du professionnel. Parfois, une visite d'inspection s'avère nécessaire pour visualiser le contexte d'une pratique professionnelle. Enfin, quatrième étape, une fois recueillies toutes les informations pertinentes, les inspecteurs étudient le dossier et envoient au professionnel un rapport d'inspection. Le modèle très rigoureux de l'inspection professionnelle contribuerait certainement à réduire l'asymétrie entre les exigences en amont et en aval de l'évaluation éthique, mais il est dispendieux en temps et en ressources. Même si les avis d'inspection peuvent n'être adressés qu'à un petit nombre de chercheurs (par tirage au sort, par exemple), il reste que la démarche est complexe et que très peu de CER disposent des ressources nécessaires à la réalisation d'un tel mandat. De plus, le mécanisme de l'inspection professionnelle risque d'être mal perçu par la communauté des chercheurs en raison de sa lourdeur administrative et de l'impression de « contrôle » qu'elle peut donner.

2.2. La rencontre individuelle

Un modèle moins formel que l'inspection professionnelle pourrait prendre la forme d'une rencontre individuelle avec les chercheurs. Une équipe de deux ou trois membres du CER irait à la rencontre de chercheurs choisis au hasard, après leur avoir communiqué par avis les sujets à aborder à cette occasion. Ce modèle serait moins formel dans la mesure où la rencontre s'apparenterait à une conversation, au cours de laquelle le chercheur pourrait faire le bilan de son projet et répondre aux questions du CER. Celui-ci pourrait en profiter pour transmettre au chercheur des informations sur l'évolution des meilleures pratiques en matière, par exemple, de gestion des données de recherche. Bien que cette formule soit plus facile à mettre en place et moins coûteuse en temps et en ressources, tout en étant plus conviviale pour les chercheurs, elle représente néanmoins un alourdissement des tâches de la plupart des CER. Pour les CER de petite taille, qui évaluent annuellement un nombre restreint de projets (dans les cégeps, par exemple), ce modèle pourrait quand même se révéler intéressant et applicable.

2.3. La rencontre de groupe

Le troisième modèle serait peut-être le plus approprié pour les CER qui traitent un grand nombre de projets. En outre, même s'il exige un engagement supplémentaire de la part des CER, il peut représenter un bon « investissement » pour prévenir les manquements évitables par le dialogue et la transmission d'informations aux chercheurs. Beaucoup de « litiges » entre chercheurs et CER résultent moins de la mauvaise foi des uns et des autres que de l'ignorance des réalités propres de chacun. Ainsi, les CER pourraient organiser chaque année des rencontres de groupe destinées aux équipes dont les projets sont en cours de réalisation. L'ordre du jour pourrait inclure toutes les questions sensibles et récurrentes qui concernent les équipes selon les domaines de recherche. Les chercheurs auraient aussi l'occasion de poser des questions plus spécifiques ou de demander conseil sur les défis qu'ils rencontrent. Ce genre d'initiative pourrait même *rapprocher* les CER et les communautés de chercheurs avec lesquelles ils travaillent, et faciliter ainsi la compréhension mutuelle.

3. Recommandations et conclusions

3.1. Prévenir plutôt que guérir

Dans diverses sphères de la vie sociale, la gestion des risques s'organise en réaction à un événement aux conséquences malheureuses. C'est pourquoi les stratégies de mitigation mises en place sont souvent à la traîne des événements, par manque d'anticipation et d'innovation. Il en va de même en éthique de la recherche : l'absence de problème manifeste signifie que tout va bien. Autrement dit, si les CER n'ont pas connaissance d'une augmentation des plaintes en rapport avec les projets de recherche dont ils ont la responsabilité, il n'est pas nécessaire de réformer le mode de suivi des projets. Mais est-ce vraiment le cas? Est-il prudent de présumer qu'une fois obtenu leur

certificat, les chercheurs auront soudainement les réponses à toutes les questions laissées en suspens dans leur demande d'approbation éthique? N'est-il pas préférable de penser plutôt en termes d'éducation et de prévention en renforçant le système de suivi?

3.2. Tester la faisabilité d'un modèle

Évidemment, la première objection qui s'élève à la perspective d'une réforme des mécanismes de suivi des projets concerne sa faisabilité. Au-delà du pouvoir de séduction de l'idée, est-il vraiment réaliste d'adopter un modèle de suivi renforcé compte tenu des ressources limitées des CER? Cette question est pertinente, mais il faudrait au moins tester les avantages et les limites des modèles pour en estimer la valeur ajoutée. Si le modèle de l'inspection professionnelle est peut-être trop lourd malgré sa rigueur évidente, la mise en place des modèles de la rencontre individuelle (pour les petits CER) et de la rencontre de groupe (pour les grands CER) semble tout à fait envisageable. Afin de maximiser les chances de réussite, les CER tentés par l'expérience seraient avisés de songer à un rééquilibrage des ressources et du temps consacrés à l'étude des projets. Pour renforcer les suivis en aval, il faut inévitablement réduire le temps consacré à l'étude des dossiers en amont, par exemple en élaborant un processus de demande initiale simplifié. À l'Université du Québec à Montréal, une révision récente du formulaire de demande a permis de générer des économies de temps. Le nouveau formulaire, comportant davantage de cases à cocher et moins de texte à écrire, est plus rapide à remplir pour les chercheurs et plus rapide à évaluer pour le CER. D'autres mesures pourraient agir sur les multiples allers-retours entre chercheurs et CER dans le sillage de l'approbation conditionnelle d'un projet.

3.3. Pour l'innovation en éthique de la recherche

Malgré les critiques récurrentes auxquelles elle fait face, l'éthique de la recherche au Canada a su, au fil des ans, ajuster ses modes de fonctionnement. Elle s'est adaptée notamment aux évolutions de la recherche en génomique, en sciences humaines et sociales ou en milieux autochtones. Nous estimons toutefois souhaitable de poursuivre la réflexion concernant le suivi des projets. La recherche d'un meilleur équilibre entre demande d'approbation et suivi apparaît comme un gage de cohérence et, par le fait même, concourt à la valorisation des conduites responsables en recherche.

Références

Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, Instituts de recherche en santé du Canada. (2022). *Énoncé de politique des trois conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains*.

<https://ethics.gc.ca/fra/documents/tcps2-2022-fr.pdf>

Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (s.d.). *Inspection professionnelle*.

<https://www.oiiq.org/pratique-professionnelle/inspection-professionnelle>

Pour en finir avec les comités d'éthique de la recherche : proposition d'une nouvelle approche pour l'évaluation éthique des projets de recherche

Guillaume Paré, conseiller au directeur et personne chargée de la conduite responsable en recherche, Direction de la recherche et de l'innovation, Polytechnique Montréal.

1. Introduction

Un quart de siècle après la première version de l'EPTC, les comités d'éthique de la recherche (CER) peinent à être en phase avec l'approche préconisée, qui est « [d'] assurer le maintien d'une protection adéquate des participants tout en réduisant les obstacles inutiles et en facilitant la réalisation d'une recherche éthique » (2022, pp. chapitre 1, section C, "Approche proportionnelle de l'évaluation par le comité d'éthique de la recherche"). Bien que plusieurs ajustements mineurs aient été apportés (p. ex., le chapitre 8 sur la recherche relevant de plusieurs autorités), force est d'admettre que le modèle de l'évaluation éthique s'essouffle : les délais sont parfois rédhibitoires et certaines procédures dilapident d'importantes ressources financières et humaines avec peu de bénéfices, en plus d'entretenir l'illusion d'un contrôle sur ce que font les équipes de recherche.

Dans la pratique, la réflexion éthique liée à la recherche est souvent menée par le personnel, en marge des comités, dans la quotidienneté de l'accompagnement des équipes de recherche (ci-après, les « équipes »). Face à ce constat, il semble opportun de revoir le modèle de l'évaluation éthique afin de revitaliser la *réflexion* éthique entre les CER et les équipes.

Dans un premier temps, nous reviendrons sur le contexte et présenterons les constats généraux tirés de l'expérience d'un conseiller en éthique cumulant près de vingt années d'expérience, lesquels nous amèneront, dans un deuxième temps, à poser un diagnostic préliminaire sur les lacunes et les failles du modèle d'évaluation en vigueur. Dans un troisième temps, nous envisagerons les pistes de réflexion à explorer afin de replacer l'éthique au cœur de l'éthique de la recherche. Enfin, pour terminer, nous suggérerons une manière de mettre le tout en œuvre³. Bien que le titre soit provocateur, notre intention n'est pas de soutenir la caducité des CER, mais plutôt à soutenir leur effort afin d'accroître la pertinence de leur rôle dans le soutien aux équipes de recherche

³ Par souci de concision, ce texte ne reprend que la substance de certains points présentés lors de la conférence éponyme.

2. Constats généraux et contexte

La pratique de l'éthique de la recherche nous amène à poser notre regard sur les faiblesses du modèle actuel : la tâche aveugle que représente l'écologie de l'action pour les membres des CER, la complexité émanant du nœud gordien normatif et les réflexes bureaucratiques.

2.1. Écologie de l'action

Un petit rappel historique s'impose. En novembre 2006, Guy Bourgeault faisait le constat suivant dans une conférence intitulée « Pour échapper à la fuite en avant : faire marche arrière », prononcée à l'occasion de la 3^e édition des Journées d'étude des comités d'éthique de la recherche et de leurs partenaires organisée par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec : « l'action, toute action – y compris la recherche –, est irrémédiablement aux prises, une fois lancée, avec l'imprévisible imprévu et avec la contradiction. Seul l'acteur peut alors intervenir pour rajuster le tir » (p.85). Il en appelait à la responsabilité individuelle d'une réflexion éthique fondée sur le dialogue avec les autres acteurs pour encourager l'apprentissage mutuel. Voyons pourquoi ce constat est encore d'actualité.

L'évaluation éthique porte sur des dossiers de recherche que les équipes déposent – « soumettent! », diront certains – à l'attention du CER. Elle porte donc sur une proposition développée en amont de la recherche *comme elle se fera*, qui s'avère bien souvent incomplète, à dessein ou de bonne foi, selon les contingences et contraintes, et selon le déploiement dans le temps des activités de recherche (p. ex., une étape peut être tributaire des résultats des étapes antérieures). Cet état de fait est normal, en autant que le CER comprend bien que le dossier de recherche n'est qu'une approximation de ce que l'équipe réalisera. En effet, la recherche est, par définition, composée d'incertitudes, de contraintes et d'imprévus qui ne se révèlent qu'au cœur de l'action. Edgar Morin parle d'*écologie de l'action* pour désigner cette incertitude et appeler à une compréhension de la complexité de l'agir humain. Selon Morin (2004, pp. 40-41) :

[...] il n'est absolument pas certain que la pureté des moyens aboutisse aux fins souhaitées, ni que leur impureté soit inévitablement néfaste [...] [puisque] les effets de l'action dépendent non seulement des intentions de l'acteur, mais aussi des conditions propres au milieu où elle se déroule.

Les activités de recherche n'échappent pas à cette écologie de l'action. Or, les CER semblent l'ignorer hormis dans le cas des projets dits « exploratoires », où cette imprévisibilité est intrinsèque (cf. EPTC 2, 2022, article 10.5, 222).

Par ailleurs, les dossiers sont parfois incomplets, à dessein ou pas. En pratique, la plupart des « oublis » reposent sur la difficulté pour les équipes de transcrire leurs pratiques

quotidiennes afin que les CER – dont les membres ne visitent pas les environnements de recherche ni ne font de la recherche dans le même laboratoire⁴ – puissent avoir une juste représentation de l'ensemble des étapes et actions susceptibles de comporter un risque pour les participants. En somme, l'accès des CER à la réalité de la recherche est intermédiée⁵ par l'écrit, de sorte qu'il leur est plus difficile de déceler les informations manquantes.

Mais l'information peut aussi être lacunaire ou incomplète à dessein quand opère le biais de désirabilité sociale : « Qu'est-ce que les membres du CER veulent entendre pour donner leur approbation? » est une question fréquente, qui traduit le besoin de répondre aux attentes *pour en finir* ou éviter de soulever des enjeux qui compliqueraient l'évaluation. Ce risque est réel, même si on peut présumer de la bonne foi des équipes. En fait, ce comportement marque l'activité humaine comme le souligne Françoise Hatchuel en lien avec l'utilisation des normes pour régler les conflits en milieu universitaire :

Les activités humaines ne sont pas normées. [...] Le sujet humain ne fait pas ce qu'on attend de lui, du moins pas toujours, il invente, bricole, remanie, fait à sa façon. C'est la condition indispensable pour, d'une part, se sentir auteur de ses actes (Mendel, 1998), d'autre part construire une activité adaptée. (Hatchuel, 2022, pp. 112-113)

Si le CER est loin de l'action et des risques réels liés aux méthodes et à l'environnement de recherche, il l'est tout autant des participants, contrairement à ce que prescrit l'EPTC 2 (2022, 12) :

Lors de l'élaboration et de la conduite de la recherche ou de l'évaluation de l'éthique de la recherche, les chercheurs et les CER doivent tenir compte du point de vue du participant. Il peut donc être nécessaire d'examiner les divers contextes (p. ex., social, économique, culturel) qui façonnent la vie du participant pour évaluer convenablement les implications de la recherche au regard des principes directeurs.

⁴ Les évaluateurs en conflit d'intérêts ont le devoir de se récuser lors de l'évaluation des projets de leurs collaborateurs.

⁵ Par intermédiation, nous faisons référence au processus par lequel une réalité objective est dégradée par la subjectivité propre aux intermédiaires impliqués dans la transmission écrite ou visuelle de cette dernière à travers les jeux d'interprétation, de reproduction et d'ajouts. Par exemple, l'idée d'un chercheur est *intermédiée* à travers plusieurs acteurs entre sa tête et la version finale. L'intermédiation ajoute une forme de complexité à la démarche herméneutique.

Cette distance entre les CER et les participants est exacerbée par leur relative homogénéité en termes d'âge, de statut socioéconomique, de niveau de littératie et de scolarité, etc. Bourdieu en ferait ses choux gras!

Bref, l'évaluation sur documents place a priori les membres du CER à distance de l'action et des participants, en plus de leur présenter une réalité intermédiée, donc partielle et partielle, de la recherche comme elle se fait ou se fera. La méconnaissance – ou le déni – de ces tâches aveugles agit comme boucle de rétroaction positive renforçant leur *illusion de contrôle* : le CER croit se prononcer sur l'ensemble des risques des activités et des vulnérabilités des participants, quand il n'en sait que ce qu'on lui présente et n'a, *in fine*, aucun contrôle sur l'action.

2.2. Nœud gordien normatif

Un autre constat appelant à une révision en profondeur du modèle de l'évaluation éthique est la complexification et la multiplication des cadres réglementaires. En sus de l'EPTC 2, les deux dernières décennies ont vu une prolifération des normes en recherche, entre autres pour : la gestion des données de recherche et les principes associés (p. ex., OCAP[®], FAIR), la protection des renseignements personnels et les mécanismes associés (en particulier au Québec et en Europe), la sécurité en recherche et toutes les normes particulières à certains milieux (p. ex., clauses standards des formulaires d'information et de consentement).

La complexification réglementaire rend certes l'exercice de l'évaluation éthique plus difficile, mais elle tend surtout à remettre en question le profil de connaissances et de compétences requis pour être en mesure de l'effectuer puisque les CER doivent connaître les règles de plus en plus nombreuses qui régissent la recherche. Or, comme les dépenses de formation des CER restent minimales, les lacunes se transforment en angles morts; et nous passons ici sur les contradictions entre tous ces cadres réglementaires...

L'absence de formation à ce qu'est véritablement l'éthique aggrave ce problème. Pour certains membres de CER, l'éthique n'est que l'application strictement « déontologiste »⁶ des règles, ce qui mène à des interprétations obtuses plutôt qu'à un dialogue autour de l'activité de recherche que les règles sont censées baliser; surtout, encore une fois, quand ces règles se contredisent.

Conséquemment, les perspectives font défaut quand surgissent des dilemmes au sujet desquels les cadres normatifs sont muets. En pareilles circonstances les membres des CER peinent à trouver des réponses à leurs questions, car ils ne maîtrisent pas le champ de l'éthique et ses outils. Ils se réfugient alors derrière le texte normatif et en exigent le respect à la lettre, en dépit du fait que les normes sont dans certains cas imparfaites, inopérantes ou inapplicables. Cette situation n'est pas sans rappeler le cul-de-sac dans

⁶ Qui se limite à assurer la conformité des actes à des prescriptions réglementaires.

lequel l'article 21 du Code civil du Québec nous précipitait avant sa révision en 2013. Bref, les membres des CER deviennent en quelque sorte *aveugles aux alternatives* qui s'offrent à l'extérieur des cadres normatifs et préfèrent s'abriter derrière la règle plutôt que de chercher à définir une position plus éclairée.

Ainsi, lorsque les cadres réglementaires sont muets ou contradictoires, le réflexe des membres est une sorte de *biais d'action* où le CER doit paraître actif, même s'il ignore réellement la portée – et la pertinence! – de sa recommandation.

2.3. Réflexes bureaucratiques et tradition

En plus des deux précédents constats, le processus d'évaluation éthique est en lui-même sclérosé par la tradition et les réflexes bureaucratiques.

Le modèle actuel d'évaluation éthique à la trajectoire linéaire, du dépôt au suivi, est placée sous le sceau de la procédure campée dans une vision gestionnaire de l'évaluation des protocoles. En lui-même, ce modèle pourrait convenir, n'eût été l'utilisation extensive d'outils déontologistes visant l'harmonisation et la standardisation des pratiques (p. ex., clauses standards des formulaires d'information et de consentement, formulaires de toutes sortes, etc.) qui induisent une forme de rigidité incompatible avec le dialogue auquel devrait inviter l'éthique.

3. Problématique

Ainsi, l'écologie de l'action et le nœud gordien réglementaire contribuent à créer ce que j'appelle une *fiction évaluative* où les CER peinent, d'un côté, à reconnaître leur distance avec l'action, les équipes et les participants à la recherche, ainsi que le peu d'influence qu'ils ont réellement sur l'action, et, de l'autre côté, d'envisager leurs propres lacunes en termes de connaissances ou de biais cognitifs. Cette situation est entretenue par la tradition et les procédures bureaucratiques. En ce sens, je rejoins Hatchuel (2002) - et Bourgeault (2006) - quant à l'importance de la réhabilitation de la responsabilité des acteurs afin d'avoir une vue d'ensemble sur l'activité de recherche :

L'exemple des comités d'éthique semble ici particulièrement frappant, où l'addition mécanique d'items de vigilance viendrait remplacer une posture, alors que la vigilance est avant tout acceptation de l'incertitude et du risque, et donc confrontation à nos modalités inconscientes d'appréhension de ce risque. (Hatchuel, 2022, p. 116)

Face à ces observations, la question se pose : où se fait l'éthique dans l'éthique de la recherche?

Nous prétendons que la réflexion et le dialogue caractéristiques de l'éthique ont lieu dans le colloque singulier entre un professionnel ou un représentant du comité et une équipe

de recherche, dans l'accompagnement et la proximité propres à la quotidienneté. Nous explorerons quelques pistes.

4. Pistes de réflexion

Deux mouvements doivent être initiés : d'abord, un *recadrage* de ce que signifie « faire de l'éthique » et, ensuite, une meilleure définition de la *diligence raisonnable* sous-jacente à la mitigation des risques liés à la recherche avec des participants humains.

4.1. Recadrage

La bioéthique, d'où dérive l'éthique de la recherche, repose sur une méthode dialectique qui allie induction et déduction :

On peut partir de valeurs, de principes, d'hypothèses et regarder les cas à travers eux, à la condition de comprendre le cas dans toute sa complexité et d'être toujours prêt à reconsidérer l'hypothèse, réinterpréter la valeur, le principe, changer la règle.
(Durand, 1999, p. 177)

Or, pour parvenir à un dialogue avec les autres acteurs (équipe de recherche, participants, etc.), les CER doivent être en mesure de créer un environnement sécuritaire. Bien que Durand offre quelques pistes pour une éthique de la discussion (Durand, 1999, pp. 429-431), nous privilégions l'approche préconisée par Amy C. Edmondson, où les personnes sont invitées à discuter de tout, même de leurs erreurs, afin que ces dernières permettent d'apprendre et de réfléchir en commun. Pour ce faire, elle recommande que les acteurs fassent preuve d'humilité (Edmondson, 2019, p. 168), qu'ils soient proactifs dans l'investigation des enjeux qui les occupent (*ibid.*, p. 170) et qu'ils disposent d'une démarche pour engager le dialogue sur des enjeux émergents. Cette approche ne nie pas que certaines violations des règles méritent d'être dûment sanctionnées, mais cherche d'abord à déstigmatiser les échecs et erreurs « de bonne foi » en plaçant les CER et les équipes sur un pied d'égalité.

4.2. Diligence raisonnable

L'évaluation éthique est souvent qualifiée de « diligence raisonnable » par ses praticiens. L'EPTC 2 l'évoque surtout en lien avec le *devoir de diligence* dans le contexte des essais cliniques (2022, p 227). Or, sa définition reste ténue.

Du point de vue juridique, la définition de diligence raisonnable liée à la santé et sécurité au travail comporte trois devoirs : de prévoyance, d'efficacité et d'autorité (Bourque & Beauregard, 2004). Le *devoir de prévoyance* invite l'employeur (dans le contexte de la SST) à observer et à identifier les risques, à les réduire, à contrôler ceux qui sont prévisibles et à évaluer les conditions influençant le niveau de risque d'une tâche donnée. Le *devoir d'efficacité* suppose que l'employeur forme et supervise les employés quant aux risques identifiés, mais aussi qu'il leur fournisse l'équipement requis pour les mitiger et

qu'il en évalue l'efficacité. C'est donc un devoir de prévention. Enfin, le *devoir d'autorité* habilite l'employeur à imposer des sanctions pour faire respecter les règlements visant la mitigation des risques identifiés et l'invite à faire preuve d'exemplarité.

Si on transpose cette grille à l'éthique de la recherche, on constate que l'évaluation éthique porte surtout sur le devoir de prévoyance et brandit le spectre de la sanction comme le prévoit le devoir d'autorité. Par contre, le devoir d'efficacité, qui mobilise des ressources pour former et superviser en temps réel, est presque absent du portrait.

À la notion de prévention sous-jacente au devoir d'efficacité nous substituons celle de *prévenance*, développée par Guy Bourgeault : allant « au-devant de la prévention », la prévenance est « faite de respect, d'égards, d'attention et d'attentions ». Elle consiste à reconnaître la tension qui émerge entre des exigences de sécurité, visant la prévention des risques, et la vie, tirant son sens de l'exercice d'une liberté qui, elle, « ne peut s'exercer sans risque » (Bourgeault, 2004, p. 71). Ainsi, la prévenance intègre l'incertitude et l'imprédictibilité des risques, et reconnaît avec lucidité les limites des acteurs dans leurs efforts d'anticipation.

Bref, l'évaluation éthique doit recadrer la manière dont se déroule le dialogue entre les acteurs de la recherche et exercer une diligence raisonnable en reconnaissant les limites mêmes de la prévention, en allant au-devant des risques et en les envisageant comme inhérents à toute recherche.

5. Comment mettre le tout en œuvre?

La révision du modèle actuel de l'évaluation éthique que nous proposons s'articule autour de trois axes principaux : 1) changer les pratiques d'évaluation déléguée; 2) modifier les pratiques d'évaluation des projets novateurs ou à risque plus que minimal qui ne sont pas des essais cliniques; et 3) développer des cercles vertueux d'apprentissage.

Plus largement, il semble que nous devons revoir les principes qui guident les rapports entre les CER et les équipes afin que se tissent des liens de confiance permettant un dialogue plus ouvert sur les défis et incertitudes liés à la réalisation d'un projet, surtout face à la complexification réglementaire.

5.1. Évaluation déléguée

Trois changements essentiels sont proposés. Premièrement, les membres des CER devraient collaborer étroitement avec les équipes et les accompagner directement pour améliorer le dialogue et, ainsi, favoriser une interaction soutenue et constructive. Cette proximité vise à réduire les effets de l'écologie de l'action et à approfondir la compréhension qu'ont les membres des CER des activités de recherche telles qu'elles se font. Le pari est qu'un lien de confiance resserré favorisera le partage transparent de l'information et des incertitudes liées à un projet.

Deuxièmement, plutôt que de s'en remettre à un suivi annuel bureaucratique, le sous-groupe du CER accompagnant une équipe devrait la rencontrer de manière ponctuelle selon la nature spécifique du projet (p. ex., selon les étapes, les défis anticipés). Cette proximité entre le CER et l'équipe favoriserait une compréhension plus fine des enjeux éthiques et encouragerait la rétroaction sur l'évaluation. En d'autres termes, le CER serait à même de voir les limites de son évaluation initiale et, ainsi, de vaincre la fiction évaluative décrite précédemment.

Enfin, nous proposons la suppression du suivi annuel pour les projets à risque minimal, sous réserve de la mise en œuvre de rencontres ponctuelles de suivi. Un rééquilibrage est en effet nécessaire entre rigueur éthique et efficacité opérationnelle, car trop de ressources y sont actuellement consacrées. La suppression des suivis annuels n'entraînerait pas la fin des rappels aux équipes de recherche de leurs obligations de signalement des modifications, mais les dispenserait de produire chaque année un rapport et éviterait au CER de réémettre une approbation éthique.

5.2. Évaluation plénière

À l'instar des modifications proposées pour l'évaluation déléguée, les projets novateurs et à risque plus que minimal qui ne sont pas des essais cliniques devraient être évalués en rencontre plénière en présence de l'équipe, même lors de la délibération. Au terme d'une telle évaluation, des membres du CER seraient délégués pour effectuer le suivi étape par étape avec l'équipe de recherche selon le mécanisme proposé précédemment.

5.3. Cercles vertueux d'apprentissage

L'introduction de cercles vertueux d'apprentissage vise à créer une communauté de pratiques où les membres des CER et les équipes échangeraient afin d'encourager une réflexion conjointe sur les activités de recherche, les enjeux qu'elles soulèvent et leur complexité, en plus de maintenir la « mémoire institutionnelle » du CER.

De plus, une formation de base obligatoire et conjointe des deux groupes devrait être privilégiée afin de permettre une compréhension commune non seulement des rôles et mandats de chacun, mais surtout des valeurs inhérentes à l'activité de recherche et à l'application des normes associées. Une telle dynamique est susceptible de faciliter l'intégration des nouveaux membres et des professeurs.

5.4. Écueils et limites

Certains argumenteront qu'une plus grande proximité entre équipes et membres des CER pourrait mener à des évaluations complaisantes. Toutefois, conscients de ce risque de partialité, les sous-groupes du CER pourraient faire état, en plénière, des enjeux rencontrés ou soumettre leur travail à l'examen critique des autres membres du CER.

En plus de la complaisance, un climat de tolérance à des pratiques inacceptables pourrait mener à une forme de normalisation de la déviance susceptible de redéfinir

sournoisement les normes minimales et les pratiques admises au sein d'un établissement. Nous croyons qu'un environnement sécuritaire sur le plan psychologique (cf. Edmonston) et dialogique (cf. Durand) permettrait aussi de mitiger ce risque. L'idée n'est pas d'assouplir les règles, mais de sortir les membres de la fiction évaluative dans laquelle ils se trouvent et d'effacer leurs taches aveugles.

6. Conclusion

Contrairement à ce que laissait présager notre titre provocateur, notre proposition ne vise en rien à abolir ni les comités d'éthique de la recherche ni l'évaluation éthique. Notre proposition cherche à replacer l'éthique au cœur même de la recherche par une approche dialogique impliquant équipes et CER. En rupture avec une approche juridico-administrative aux forts accents bureaucratiques, notre proposition s'appuie sur le respect mutuel, le dialogue et l'écoute active, ainsi que sur une collaboration transparente qui permet une compréhension des réalités et des préoccupations de chacun.

Cette transition vers une approche où l'équipe prime sur le projet est essentielle. En valorisant l'humain dans la recherche, nous instaurons une dynamique où la confiance et l'exemplarité deviennent des piliers pour le développement d'une culture où l'éthique n'est résolument pas un « obstacle inutile. »

Pour rendre la recherche plus responsable, il est impératif de reconnaître que l'éthique ne réside pas seulement dans les règles édictées, mais tout autant, sinon plus, dans les relations, les valeurs et les attitudes incarnées au quotidien, dès lors que l'intégrité se conjugue harmonieusement au progrès.

Références

Bourgeault, G. (2004). *Éthiques : Dit et non-dit, contredit, interdit*. Presses de l'Université du Québec.

Bourgeault, G. (2006). Pour échapper à la fuite en avant : faire marche arrière. « Prendre la mesure du possible ». *Actes des 3e Journées d'étude des comités d'éthique de la recherche et de leurs partenaires* (pp. 82-88). Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec.

Bourque, S. et Beauregard, M. (2004). Quand l'accident de travail devient un crime : C-21, la terreur des conseils d'administration. *Développements récents en droit criminel*, 211, 135-136. https://unik.cajj.qc.ca/permalien/developpements_recents/220/682

Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, Instituts de recherche en santé du Canada. (2022). *Énoncé de politique des trois conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains*. <https://ethics.gc.ca/fra/documents/tcps2-2022-fr.pdf>

Durand, G. (1999). *Introduction générale à la bioéthique. Histoire, concepts et outils*. Fides

Edmondson, A. C. (2019). *The fearless organization. Creating psychological safety in the workplace for learning, innovation, and growth*. Wiley.

Hatchuel, F. (2022). Le recours aux normes comme outil de résolution du conflit : conséquences et illusions. *Nouvelle revue de psychosociologie*, 33, 107-119.
<https://doi.org/10.3917/nrp.033.0107>

Morin, E. (2004). *La Méthode. 6. Éthique*. Éditions du Seuil.

Morozov, E. (2013). *To save everything, click here. The folly of technological solutionism*. PublicAffairs.